

2020

N°3



Une réalisation Marianne DIEMER



Abri pèlerins communal de LASCABANES

Bulletin municipal

## *Quelques sigles à connaître :*

**CCQB** : Communauté des communes du Quercy Blanc

**CC** : Carte Communale

**COPIL** : Comité de Pilotage

**COTECH** : Comité Technique

**CU** : Code de l'Urbanisme

**DOO** : Document d'Orientation et d'Objectifs

**DPU** : Droit de Préemption Urbain

**EBC** : Espace Boisé Classé

**EIE** : Etat Initial de l'Environnement

**EnR** : Energies Renouvelables

**ER** : Emplacement Réservé

**ERC** : Eviter Réduire Compenser

**GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**OAP** : Orientation d'Aménagement et de Programmation

**OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial

**PETR** : Pôle d'équilibre territorial et régional

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**PNRCQ** : Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

**PPA** : Personnes Publiques Associées

**PPC** : Personnes Publiques Consultées

**PPR** : Plan de Prévention des Risques

**PUP** : Projet Urbain Partenarial

**RNU** : Règlement National d'Urbanisme

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDAN** : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**TAD** : Transport A la Demande

**TVB** : Trame Verte et Bleue

## *Au sommaire de notre édition municipale*

- Quelques sigles à connaître
- Sommaire, accueil public et coordonnées
- L'équipe municipale nouvellement élue
- Le mot des maires
- Les comptes rendus des conseils municipaux
- Les réalisations et projets du mandat
- Démographie 2020
- L'adressage
- La nouvelle bibliothèque
- Les cérémonies officielles
- Le comité des fêtes de SAINT CYPRIEN
- Le club du troisième âge
- Le basquet
- Le badminton
- La société de chasse de SAINT LAURENT LOLMIE
- Le transport à la demande
- Lot Aide à Domicile
- Les informations Eau potable et assainissement
- Les professionnels de notre commune
- « Les Feuilles »

---

### Accueil du public dans nos mairies

	<b>lundi</b>	<b>mardi</b>	<b>mercredi</b>	<b>jeudi</b>	<b>vendredi</b>
<b>LASCABANES</b>	<b>14 h à 17 h</b>				
<b>SAINT CYPRIEN</b>		<b>14 h à 17 h</b>			<b>14 h à 17 h</b>
<b>SAINT LAURENT LOLMIE</b>		<b>9 h à 12 h</b>			

\* permanence du maire le samedi de 10 heures à 12 heures à  
LASCABANES

---

### Coordonnées

Mail : [lendouenquerchy@orange.fr](mailto:lendouenquerchy@orange.fr)

Téléphone : LASCABANES 05 65 22 94 14

SAINT CYPRIEN 05 65 31 85 36

SAINT LAURENT LOLMIE 05 65 31 93 15

## *L'équipe municipale*



Luc BAELDE, Roland PELAPRAT, Xavier COUTURE, Jérôme DELPECH

Bernard VIGNALS, Patricia SOLACROUP, Isabelle BILLERES, Maryse MAURY, Patricia COZIC, Isabelle RESSEGUER, Didier BOUTARD

Delphine LAFARGUE, Sébastien DARNIS, Jean Philippe BOURRUT-LACOUTURE, Sylvie BASSIERES, Frédéric ROBERT

Absents sur la photo: Marie Line UHDE, Guillaume CUQUEL, Fabrice LAFAGE

## Le mot des maires

### 2020 « ANNUS HORRIBILIS »

Cette locution latine illustre bien, (sans vouloir plagier la Reine ELIZABETH II) l'année qui vient de s'écouler.

L'année qui se termine, doit être classée en noir dans nos mémoires, les difficultés s'accumulant au fil des mois.

Vous nous avez confié en mars 2020 un nouveau mandat de six années que nous essayerons de réaliser dans la plus grande transparence possible. Vous vous êtes déplacés nombreux pour voter et notre pourcentage de participation est très nettement au dessus de la moyenne départementale et nationale. Merci à vous.

Nous avons édité en août dernier et distribué en boîte aux lettres, « La feuille », un flyer reprenant l'organisation que nous avons pu mettre en place à compter de juin pour la commune, ainsi que nos délégations et commissions de travail. Ce mode de communication, nouveau, permettra de vous informer le plus possible en temps réel de l'avancée de nos travaux les plus importants. Cette feuille accompagnera aussi le bulletin annuel.

La Covid 19 a imposé des contraintes importantes dans le fonctionnement classique de notre service et aussi a annulé toute la vie associative qui fait le charme de nos bourgs ; plus de réunions d'associations, plus de fêtes dans nos bourgs, plus d'activités récréatives, etc...

Aussi nous n'aurons pas possibilité d'organiser la traditionnelle cérémonie des Vœux en janvier permettant de nous rencontrer autour d'un verre et de la galette des rois, moment de convivialité partagé.

Nous sommes dans une région relativement peu impactée par la Covid.

Continuons à être prudents pour nous préserver et continuer à profiter de notre cadre de vie et reprendre bientôt, nous le souhaitons tous, des activités normales.

Le confinement a également eu des conséquences en matière économique pour nos artisans et commerçants que nous nous sommes efforcés d'aider dans la mesure de nos possibilités.

Nous sommes maintenant depuis six mois en ordre de marche pour faire avancer les nombreux dossiers.

A ce jour notre commune s'efforce d'être vertueuse en termes de pression fiscale et nous ferons tout notre possible le rester. Malgré des contraintes budgétaires certaines, le Conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2020.

Ce bulletin 2020, que je vous invite à lire, donne un aperçu des activités communales de nos associations et des projets que nous souhaitons porter au cours de notre nouveau mandat.

***Au nom des élus, des secrétaires et du personnel communal,  
nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour l'année 2021.***

*Sylvie BESSIERES*

*Didier BOUTARD*

*Bernard VIGNALS*

---

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 03 février 2020

---

L'an deux mille vingt, le trois février à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

*Feuille de présence :*

		D. BOUTARD	P	B. BRAMAND	P	ML. UHDE	P
D. LAFARGUE	P	M. MAURY	P	J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E
X. COUTURE	P	B. ANDRIEU	P	D. BERNADOU	A	S. BESSIERES	P
F. BESSIERES	A	P. BESSOU	A	F. CLEMENT GRANDCOUR	A	JP. BOURRUT -LACOUTURE	P
JP. CAUMONT	A	JP. BORD	A	J. COMBECAVE	P	P. COZIC	P
F. DA SILVA	P	S. DARNIS	P	JP. DUTHIL	A	C. FRAUNIE	E
JM. LAPEZE	A	N. LOUBEJAC	P	R. PELAPRAT	P	G. PUGH	P
I. RESSEGUIER	E	F. ROBERT	E	P. SOLACROUP	P		

P : présent

E : excusé

A : absent

---

**A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ Présentation du PADD dans le cadre du PLUI par Elodie SAVY de la CC du QUERCY BLANC

La première phase de l'élaboration du PLUI pour la communauté des communes arrive à son terme ; un Projet d'Aménagement et de Développement Durable vient d'être élaboré par le bureau d'étude en charge du dossier. Il s'agit du projet politique qui fixe les grandes orientations d'aménagement de notre territoire pour les 15 ans à venir. Une présentation est faite par Elodie SAVY en charge dans notre communauté du suivi. Une discussion s'ouvre afin de répondre aux attentes et incertitudes des élus sur l'avenir notamment la prise en considération des volets agriculture, tourisme, patrimoine et paysages et avenir urbanistique.

➤ Discussions et délibération sur le PADD

En deuxième partie de réunion, une délibération est proposée ; elle reprend les points essentiels discutés précédemment. Les conseillers se prononcent à l'unanimité des présents sur les termes de cette délibération.

➤ Délibération demande subvention PMR à la région OCCITANIE pour l'école ST LAURENT LOLMIE

Le projet de rénovation de l'ancienne école de SAINT LAURENT LOLMIE a fait l'objet d'une estimation des travaux par un économiste de la construction et portant sur la rénovation des menuiseries, la mise en accessibilité PMR, et la mise en sécurité et protection incendie. Le coût global des travaux s'élève à 111 000 euros HT. Des subventions peuvent accompagner ce dossier.

- Le Région OCCITANIE pour la mise en accessibilité PMR (estimation des travaux 23 000 euros HT) : un dossier sera déposé prochainement.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des présents cette demande auprès de la région.

Cette demande ne peut être cumulée avec une demande de subvention au titre du FRI.

➤ Délibération demande subvention FAST au Département pour l'école ST LAURENT LOLMIE

En complément de la demande de subvention une demande est possible auprès du département dans le cadre du FAST pour la mise en sécurité de ce bâtiment.

Les Conseillers municipaux approuvent à l'unanimité des présents cette demande auprès du département. Une délibération est prise en ce sens.

➤ Avancement des travaux (abri pèlerins,.....)

Les travaux avancement normalement ; le gros œuvre et les ouvertures sont quasi terminés ; la toiture ainsi que l'appentis bois seront posé ce mois. Les huisseries suivront et les travaux intérieurs pourront débuter. Fin des travaux prévisionnelle en mai.

➤ *Création de postes*

Les contrats de travail avec nos deux employés à l'entretien communal ne sont plus conformes et ne répondent plus à la législation en cours. Il y a lieu de les faire évoluer vers des postes d'adjoints techniques conformément aux dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- la création d'un poste d'adjoint technique pour 20 heures par semaine.
- la création d'un poste d'adjoint technique pour 15 heures par semaine.
- de créer ces postes à compter du 3 février 2020.

➤ *Projets en attente*

Les autres projets de la commune sont en stand-by et seront repris après les élections par la nouvelle équipe municipale issue des urnes en mars prochain.

➤ *Questions diverses.*

- Opération voisins vigilants : suite à la dépose des panneaux par le service routier du département pour « non-conformité » sur supports indicateurs d'agglomération, une demande de mise en place sur des poteaux spécifiques est faite à la CCQB.
- Tournée voirie avec la communauté des communes : cette tournée est programmée les 5 et 6 février. Un inventaire exhaustif doit être réalisé pour les programmes des 2 à 3 prochaines années.
- Participation aux voyages scolaires des écoles primaires et collèges : à ce jour la commune participait pour une somme de 20 euros par élève de notre commune quel que soit l'établissement ou l'association des parents d'élèves demandeur. Les conseillers souhaitent augmenter notre participation et la porter à 30 € pour les primaires et 50 € pour les élèves des collèges. Une délibération à l'unanimité des présents est prise en ce sens.
- « Terre En Fête » en août prochain à L'HOSPITALET : Les Jeunes Agriculteurs du Lot organisent cette manifestation et demandent une aide aux collectivités. Les conseillers de LENDOU acceptent le principe d'une participation et souhaitent avoir connaissance du budget prévisionnel afin de déterminer une somme allouée.
- Rideaux salle des fêtes de SAINT CYPRIEN : Il y a nécessité de poser des rideaux à cette salle afin de pouvoir projeter correctement des documents sur le nouvel écran posé. Un devis a été validé et la couleur choisie.
- Evolutions informatiques : l'arrêt prochain du système d'exploitation Windows 7 par Microsoft impose d'évoluer vers Windows 10. Trois de nos quatre PC ne peuvent supporter cette évolution. Des devis sont demandés à deux sociétés informatique pour la fourniture de trois appareils neufs et d'un onduleur afin d'inscrire ce montant au prochain budget investissement.
- Chauffage églises : des paroissiens ont fait part de leur souhait de disposer d'une église chauffée pour les offices en hiver sans précision sur leur choix du lieu. Le mode et les contraintes techniques sont connus ; un devis sera établi lorsque nous aurons connaissance de l'édifice retenu.

La séance est levée à 23 heures.

La prochaine réunion sera programmée le 2 mars 2020 à 21 heures salle des fêtes de SAINT CYPRIEN.

Le maire délégué

Bernard BRAMAND

Le Maire délégué

D. BOUTARD

Le Maire

B. VIGNALS

Mairie de LENDOU-en-QUERCY  
Le Bourg SAINT-CYPRIEN  
46800 LENDOU-en-QUERCY

Tél : 05 65 31 85 36

mail : lendouenquercy@orange.fr

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 02 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le deux mars à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

*Feuille de présence :*

D. LAFARGUE	P	D.. BOUTARD	P	B. BRAMAND	P	ML. UHDE	P
X. COUTURE	P	M. MAURY	P	J. DELPECH	P	F. LAFAGE	P
F. BESSIERES	A	B. ANDRIEU	P	D. BERNADOU	A	S. BESSIERES	P
JP. CAUMONT	A	P. BESSOU	P	F. CLEMENT GRANDCOUR	A	JP. BOURRUT -LACOUTURE	P
F. DA SILVA	P	JP. BORD	A	J. COMBECAVE	P	P. COZIC	E
JM. LAPEZE	A	S. DARNIS	P	JP. DUTHIL	A	C. FRAUNIE	A
I. RESSEGUIER	P	N. LOUBEJAC	P	R. PELAPRAT	P	G. PUGH	P
		F. ROBERT	P	P. SOLACROUP	P		
P : présent		E : excusé		A : absent			

**A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 3 février 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ *Présentation des comptes administratifs et de gestion puis votes*

Après présentation de Monsieur le Maire, les comptes administratifs, commune de LENDOU en QUERCY et annexe photovoltaïque SAINT LAURENT LOLMIE, n'ont fait l'objet d'aucune observation sur la gestion.

Didier BOUTARD a proposé le vote, après que le Maire ait quitté la salle.

Les deux comptes administratifs ont été validés à l'unanimité des présents

**Décompte récapitulatif pour LENDOU en QUERCY**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	247 289,04	0,00	7 979,83	0,00	255 268,87
opérations de l'exercice	384 599,94	471 025,07	323 665,80	202 976,61	708 265,74	674 001,68
Totaux	384 599,94	718 314,11	323 665,80	210 956,44	708 265,74	929 270,55
résultats de clôture	0,00	333 714,17	112 709,36	0,00	0,00	221 004,81
restes à réaliser			145 760,00	48 007,00	145 760,00	48 007,00
Totaux cumulés	0,00	333 714,17	469 425,80	258 963,44	854 025,74	977 277,55
Résultats définitifs	0,00	333 714,17	210 462,36	0,00	0,00	123 251,81

**Décompte récapitulatif pour annexe photovoltaïque SAINT LAURENT LOLMIE**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
	<i>compte administratif principal</i>					
Résultats reportés	0,00	41 095,82	3 076,13	0,00	0,00	38 019,69
opérations de l'exercice	2 993,36	0,00	5 894,77	3 076,13	8 888,13	3 076,13
<b>Totaux</b>	<b>2 993,36</b>	<b>41 095,82</b>	<b>8 970,90</b>	<b>3 076,13</b>	<b>8 888,13</b>	<b>44 171,95</b>
résultats de clôture	0,00	38 102,46	5 894,77	0,00	0,00	35 283,82
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>38 102,46</b>	<b>8 970,90</b>	<b>3 076,13</b>	<b>8 888,13</b>	<b>44 171,95</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>38 102,46</b>	<b>5 894,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 207,69</b>

➤ *Adhésion au groupement d'achat d'énergie proposé par Territoire Energie LOT*

A compter de 2021, les Tarifs Réglementés de Vente(TRV) du gaz naturel et de l'électricité verront leur disparition progressive. Notre commune, soumise aux règles de la commande publique sera dans l'obligation de souscrire un contrat de fourniture avec un opérateur à compter de cette date.

Territoire Energie LOT propose la création d'un groupement de commande avec huit autres syndicats régionaux (comme ce fut le cas pour les contrats supérieurs à 36 kva en 2016). Ce groupement simplifierait les démarches administratives de mise en concurrence des fournisseurs et permettrait d'obtenir des tarifications plus avantageuses.

Le Conseil municipal de LENDOU en QUERCY, après discussion, souhaite que la commune s'inscrive dans cette démarche de groupement auprès de TELOT, autorise le maire à valider les sites de consommation engagés et à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus.

Une délibération d'adhésion est votée à l'unanimité des présents.

➤ *Equipement informatique : suites*

La disparition prochaine du système d'exploitation Windows 7 par Microsoft impose à notre commune de remplacer trois des quatre ordinateurs actuels avec un système d'exploitation Windows 10 pro. La proposition de la société INSTANT@NET de fourniture étant la plus avantageuse, le conseil municipal donne son accord pour une commande avec paiement différé en avril pour figuration dans le budget investissement 2020.

➤ *Préparation de la réunion publique du 7 mars prochain*

Une réunion publique de présentation de la liste municipale pour les prochaines élections, menée par le maire aura lieu le 7 mars prochain, salle des fêtes de SAINT CYPRIEN.

➤ *Préparation des élections municipales des 15 et 22 mars prochain*

La commune de LENDOU en QUERCY dispose de trois bureaux de vote (un dans chaque commune historique), le regroupement des résultats se réalisant à SAINT CYPRIEN ; l'organisation des permanences des assesseurs sera prochainement réalisée.

➤ *Préparation de la cérémonie du 19 mars à SAINT CYPRIEN*

La FNACA du canton a sollicité la commune pour commémorer la signature des accords d'EVIAN mettant fin à la guerre d'ALGERIE le 19 mars 1962. Une cérémonie aura lieu le 19 mars prochain à 17 heures à SAINT CYPRIEN avec remise de médailles. Départ devant la mairie. Une invitation est envoyée à l'ensemble de nos administrés.

➤ *Avancement des travaux (abri pèlerins,.....)*

Fin des travaux prévisionnelle en mai, malgré plusieurs épisodes pluvieux qui ont retardé les travaux de gros-œuvre et de toiture.

➤ Questions diverses.

- « Terre En Fête » en août prochain à L'HOSPITALET : Les Jeunes Agriculteurs du Lot organisent cette manifestation et demandent une aide aux collectivités. Les conseillers de LENDOU ayant eu connaissance du budget prévisionnel décident d'allouer la somme de 700 euros aux organisateurs soit un euro par habitant.
- Panneaux photovoltaïques de l'ancienne école de SAINT LAURENT LOLMIE. Vu la dégradation rapide des panneaux (dans le cadre de l'assurance décennale) et la difficulté de la prise en charge de l'ensemble des frais occasionnés (foumiture et pose) un dossier assurance dommages et aide juridique va être demandé à GROUPAMA.
- Programme voirie avec la communauté : une réunion de finalisation du programme est organisée par la commission voirie le 3 mars à 17 heures.
- Une motion sur le mauvais état des routes départementales de notre commune est votée à l'unanimité et envoyée au service Routier Départemental.

La séance est levée à 23 heures.

La prochaine réunion sera programmée pour le vote du nouveau conseil fin mars 2020 à 21 heures  
salle du conseil de la mairie (suivant résultat de l'élection du 15 mars prochain)

Le Maire délégué

Bernard BRAMAND

Le Maire délégué

D. BOUTARD

Le Maire

B. VIGNALS

---

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 25 mai 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

*Feuille de présence :*

S. BESSIERES	P	D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	G. CUQUEL	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	P	D. LAFARGUE	P	R. PELAPRAT	P
F. ROBERT	P	I. RESSEGUIER	P				

P : présent

E : excusé

A : absent

**A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 2 mars 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

En débat préliminaire, Monsieur BOUTARD Didier propose de réfléchir à la visibilité, le fonctionnement ou l'investissement du projet abri pèlerins de Lascabanes, en créant une commission de cinq élus municipaux en charge de propositions qui seront soumises au Conseil Municipal.

Après discussion, ont accepté COZIC Patricia, DELPECH Jérôme, BILLIERES Isabelle, BESSIERES Sylvie, et BOUTARD Didier.

**1 – Election du Maire et des Maires délégués et des adjoints :**

Maryse Maury ouvre cette première séance du Conseil municipal de la commune de LENDOU-en-QUERCY, faisant suite aux élections municipales du 15 mars dernier. Un scrutateur est désigné à l'unanimité sur la base du plus jeune âge à savoir Guillaume CUQUEL. Deux assesseurs sont désignés à savoir Marie Thérèse ROME et Anne Marie ROBERT.

Maryse Maury donne lecture de la Charte de l'Elu Local.

Le scrutin est réalisé par vote à bulletin secret pour chacune des fonctions du Conseil, soit un maire et cinq adjoints dont deux maires délégués. Les candidats sont amenés à faire acte de candidature pour chaque fonction.

A l'issue de ces six votes successifs, le Conseil Municipal de la commune est ainsi composé de :

- Bernard VIGNALS Maire de LENDOU en QUERCY (et délégué pour LASCABANES)
- Sylvie BESSIERES Maire déléguée de SAINT CYPRIEN (et 1<sup>er</sup> adjointe)
- Didier BOUTARD Maire délégué de SAINT LAURENT LOLMIE (et 2<sup>ème</sup> adjoint)
- Marie Line UHDE 3<sup>ème</sup> adjointe
- Patricia SOLACROUP 4<sup>ème</sup> adjointe
- Delphine LAFARGUE 5<sup>ème</sup> adjointe

**2 – Désignation des conseillers communautaires**

Notre commune dispose de deux sièges au Conseil communautaire du Quercy Blanc

A l'issue du vote du 15 mars dernier et selon la loi en vigueur concernant les communes nouvelles, les conseillers communautaires sont désignés selon le principe suivant :

- Le maire
- Le maire délégué de l'ancienne commune comprenant le nombre d'habitants le plus élevé ; dans notre cas, le maire délégué de SAINT CYPRIEN

Sylvie BESSIERES, nouvelle maire déléguée de SAINT CYPRIEN ne souhaitant pas siéger dans cette instance, Didier BOUTARD est désigné selon l'ordre du tableau du Conseil municipal. Un courrier est adressé en préfecture et à la communauté pour acter sa décision.

2 – Détermination des indemnités de fonction

Le Maire propose de ne pas modifier l'enveloppe globale annuelle des indemnités et de revoir leur répartition. Il propose trois approches différentes

Il en ressort après discussions les niveaux d'indemnités suivants :

Le Maire : 22 % de l'indice brut de la fonction publique

Les Maires délégués : 13 % de l'indice brut de la fonction publique

Les trois adjoints : 6,2 % de l'indice brut de la fonction publique

Une délibération à l'unanimité des présents est prise en ce sens.

La séance est levée à 23 heures 30.

La Maire délégué

Sylvie BESSIERES

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Mairie de LENDOU-en-QUERCY  
Le Bourg SAINT-CYPRIEN  
46800 LENDOU-en-QUERCY

Tél : 05 65 31 85 36

mail : lendouenquercy@orange.fr

---

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 11 juin 2020

---

L'an deux mille vingt, le onze juin à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

*Feuille de présence :*

S. BESSIERES	P	D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	G. CUQUEL	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	R. PELAPRAT	P
F. ROBERT	E	I. RESSEGUIER	P				

P : présent

E : excusé

A : absent

---

**A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ Préparation des budgets principaux, investissement et investissement photovoltaïque

Le budget principal de fonctionnement a été établi à partir des dépenses réelles connues à ce jour, des prévisions de dépenses complémentaires. Les recettes ont été basées sur les dations connues et les impôts et taxes identiques à l'an passé. Le budget investissement a été réalisé à partir de la liste de projets en cours et à venir. Ces deux budgets feront l'objet d'une finalisation avec le perceuteur Monsieur SCHNAKENBOURG  
Le budget annexe photovoltaïque doit faire l'objet d'ajustements complémentaires. Les dysfonctionnements de l'installation et la perte de production auront un impact important. Une expertise assurance est en cours ; il y aura lieu d'envisager un investissement important pour une remise à niveau. Monsieur SCHNAKENBOURG finalisera avec nous ce dernier.

➤ Création des commissions communales et délibération

	Responsable	Membres			
CAO (appels d'offre)	B VIGNALS	D BOUTARD	L BAELDE	I BILLIERES	
Correspondant Défense	JP BOURRUT LACOUTURE				
Voirie	S BESSIERES	P SOLACROUP	S DARNIS	R PELAPRAT	X COUTURE
		F ROBERT	D BOUTARD	G CUQUEL	
Vie scolaire	ML.UHDE	D BOUTARD			
Finances, Economie	D LAFARGUE	D BOUTARD	B VIGNALS		
Adressage	D LAFARGUE	M MAURY	P COZIC	I RESSEGUIER	
Social	M MAURY	P COZIC	D BOUTARD	S BESSIERES	
Bâtiments communaux	B VIGNALS	R PELAPRAT	G CUQUEL	J DELPECH	S BESSIERES
Communication et manifestations sportives	F LAFAGE	JP BOURRUT LACOUTURE	F ROBERT	J DELPECH	M MAURY
		L BAELDE			
Urbanisme	ML.UHDE	P SOLACROUP	D BOUTARD	S DARNIS	

➤ Désignation de deux délégués SDAIL et délibération

Le Service départemental d'aménagement et d'ingénierie du LOT dont la commune est membre, demande la désignation d'un représentant titulaire à l'assemblée générale et d'un suppléant.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Marie Line UHDE comme titulaire et Delphine LAFARGUE comme suppléante

➤ *Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et délibération*

Audrey CHAUMET, adjointe administrative de 2<sup>ème</sup> classe et occupant la fonction de secrétaire de mairie à temps partiel (16 h/ semaine) dispose d'une ancienneté dans ce poste pour accéder à l'échelon supérieur.

Le Conseil municipal accepte la proposition du centre de gestion (gestionnaire des carrières de la fonction territoriale) pour accéder adjointe administrative 1<sup>ère</sup> classe.

Une délibération à l'unanimité de ses membres est prise en ce sens.

➤ *Désignation de délégués S.E.P.A.QB et délibération*

Le syndicat d'adduction d'eau potable et assainissement du QUERCY BLANC dont la commune est membre, demande la désignation de deux représentants titulaires et deux suppléants.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Didier BOUTARD et Bernard VIGNALS comme titulaires ; désignation des suppléants à venir

➤ *Désignation de délégués SIFA et délibération*

Le syndicat intercommunal pour la fourrière animale dont la commune est membre, demande la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Isabelle FRANCOIS BILLIERES comme titulaire; Delphine LAFARGUE comme suppléante.

➤ *Désignation de délégués SICTOM et délibération*

Le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères dont la commune est membre, demande la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Xavier COUTURE comme titulaire; Sylvie BESSIERES comme suppléante.

➤ *Désignation de délégués CCOB opération PLUi et délibération*

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par le bureau d'études CAIRN Territoires, la communauté des communes souhaite la désignation de représentants communaux participants sur leurs territoires respectifs à l'approche en matière d'urbanisme, en appui de Elodie SAVY en charge du sujet à la communauté.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Marie Line UHDE, Didier BOUTARD et Patricia SOLACROUP .

➤ *Election des membres de la CAO et délibération*

La commission d'appel d'offres communale, sous la responsabilité du maire est composée de trois membres titulaires et trois suppléants.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Didier BOUTARD, Luc BAELDE et Patricia SOLACROUP comme titulaires; désignation des suppléants à venir

➤ *Délégation au maire pour les actes de gestion courante et délibération*

Ce sujet sera repris lors de la prochaine réunion.

➤ *Désignation du correspondant défense*

Toute commune doit disposer d'un correspondant défense remplissant une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Jean Philippe BOURRUT LACOUTURE pour assurer ce lien.

➤ *Désignation délégués à Territoire Energie Lot ( FDEL)*

La Fédération Départementale d'Energie devenue TE LOT dont la commune est membre, demande la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Jérôme DELPECH comme titulaire; Xavier COUTURE comme suppléant.

➤ *Délégation de signature aux adjoints*

Le Maire informe qu'il y a lieu de désigner les maires délégués pour effectuer les signatures sur les documents administratifs en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres accorde la délégation de signature à  
Sylvie BESSIERES et Didier BOUTARD dans l'ordre du tableau

➤ *Propositions pour la CCID*

Ce sujet sera repris lors de la prochaine réunion.

➤ *Délégation au maire pour les marchés en procédure adaptée*

Ce sujet sera repris lors de la prochaine réunion.

➤ *Désignation de délégués au RPI*

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de MONTCUQ en QUERCY dont la commune est membre, demande la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Marie Line UHDE comme titulaire; Didier BOUTARD comme suppléant.

➤ *Désignation d'un référent environnement au SYDED*

Le Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets la commune est membre, demande la désignation d'un référent « environnement » afin d'assurer la lutte préventive contre toute forme de gaspillage, de dispersion des déchets et de préserver l'avenir environnemental de notre territoire.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Sylvie BESSIERES comme référent environnement

➤ *Désignation d'un référent GEMAPI*

La communauté des communes siège dans quatre syndicats au titre de la « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations » ; elle souhaite relayer ses délégués dans ces instances par des référents communaux venant en soutien.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres propose :

Delphine LAFARGUE comme référent GEMAPI pour LENDOU en QUERCY.

➤ *Délibération engagement travaux école de SAINT LAURENT LOLMIE*

Les travaux pour la rénovation de l'ancienne école de SAINT LAURENT LOLMIE dont le plan de financement est arrêté, nécessitent des délibérations pour l'obtention de subventions :

- Au titre de la PMR (subvention région) pour un montant de 6900 euros
- Au titre du FAST (subvention département) pour un montant de 6000 euros

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

➤ *Abri pèlerins : travaux de la commission*

Discussions en cours sur l'investissement, le loyer et une éventuelle licence.

➤ *Avancement projets et travaux*

Non évoqué

➤ *Questions diverses*

- attestation de transmission électronique des convocations : un rappel sera envoyé aux élus
- protection incendie par l'utilisation des bornes irrigation ASA du LENDOU

Le Maire expose l'avancement du projet, son coût global et l'obtention possible d'une subvention par le département estimée à 50% de l'investissement. La répartition du reste à charge sera réalisée au pourcentage des bornes inscrites.

Montant total prévisionnel de l'investissement : 95 142 euros

Reste à charge prévisionnel après subventions : 47 571 euros

Répartition : 38 bornes pour LENDOU sur un total de 56 soit 68% d'où une participation de 32 350 euros sur l'investissement

Le permis de construire sera élaboré par ML UHDE pour le compte de l'ASA et déposé en mairie de LENDOU, le suivi des travaux réalisé par l'ASA de LENDOU. Le mode de financement par l'ASA n'est à ce jour pas défini et sera décliné aux communes concernées.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des présents.

- Jury d'assises : Sylvie BESSIERES représentera la commune au tirage au sort des jurés pour l'année à venir , à DOUELLE
- Signature des actes administratifs

Les collectivités territoriales peuvent décider de recourir à un acte en la forme administrative dans la mesure où elles sont partie.

L'habilitation à recevoir et à authentifier des actes passés en la forme administrative est un pouvoir propre au Maire qui ne peut être délégué. Considérant que l'habilitation à recevoir et à authentifier des actes passés en la forme administrative est un pouvoir du maire qui ne peut être délégué,

Le Conseil Municipal doit, par conséquent, désigner un adjoint qui sera chargé de signer tout acte administratif en même temps que le co-contractant en présence de Monsieur le Maire, seul habilité à procéder à l'authentification,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents,

ACCORDE délégation de signature à Madame Sylvie BESSIERES, première adjointe, pour signer tout acte passé en la forme administrative au nom de la commune .

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

---

La séance est levée à 23 heures 50.

La Maire délégué

Sylvie BESSIERES

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

Mairie de LENDOU-en-QUERCY  
Le Bourg SAINT-CYPRIEN  
46800 LENDOU-en-QUERCY

Tél : 05 65 31 85 36

mail : lendouenquercy@orange.fr

---

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 22 juin 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

*Feuille de présence :*

S. BESSIERES	P	D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	E	G. CUQUEL	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	R. PELAPRAT	P
F. ROBERT	P	L. RESSEGUIER	P				

P : présent

E : excusé

A : absent

**A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 11 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ *Présentation des taux de taxes et délibération*

En présence du percepteur Monsieur SCHNAKENBOURG, une proposition de maintien des taux 2019 est présentée par le Maire. Le budget principal soumis au Conseil en suivant, a été établi avec ce maintien.

La situation financière de la commune ne nécessite pas une augmentation de fiscalité.

Taxe d'habitation : suite à la disparition de cette taxe, l'Etat compense au centime le montant sur les bases forfaitaires 2017

Taxe foncière propriétés bâties : 4.28%

Taxe foncière propriétés non bâties : 49.26%

Contribution Foncière des Entreprises : 12.66%

Ces taux sont votés à l'unanimité des présents ; une délibération est prise en ce sens.

➤ *Présentation du budget principal, primitif et délibération*

Le percepteur, Monsieur SCHNAKENBOURG présente les grandes lignes du budget principal. Pour la section fonctionnement l'équilibre est de 593 742 euros entre recettes et dépenses (voir annexes 1 et 2) ; Pour la section investissement l'équilibre est à 558 401 euros.

Après discussion ce budget primitif est voté à l'unanimité des présents.

➤ *Présentation du budget primitif photovoltaïque et délibération*

Le percepteur, Monsieur SCHNAKENBOURG présente aussi le budget annexe photovoltaïque. Pour la section fonctionnement l'équilibre est de 67 789 euros entre recettes et dépenses (voir annexes 3 et 4) ; Pour la section investissement l'équilibre est à 59 443 euros.

Après discussion ce budget primitif est voté à l'unanimité des présents.

➤ *Adhésion au projet protection incendie ASA du LENDOU-SDIS et délibération*

En complément des dispositions prises lors de la précédente réunion le maire rappelle le projet de couverture incendie par l'utilisation des bornes irrigation de l'ASA du LENDOU afin d'améliorer la couverture de protection incendie de la commune principalement sur SAINT CYPRIEN et LASCABANES. Ce projet serait réalisé avec les communes adjacentes de CEZAC, SAINTE ALAUZIE, PERN et L'HOSPITALET en partage d'investissement et d'exploitation. LENDOU en QUERCY serait concerné par 38 bornes sur un total réalisable de 56 selon étude du SDIS.

Les communes doivent être adhérentes à l'ASA du LENDOU pour être éligibles. La commune historique de SAINT CYPRIEN était déjà adhérente pour l'arrosage du stade. Le maire propose l'adhésion de LENDOU en QUERCY.

Après discussion les élus acceptent cette adhésion à l'unanimité des présents.

Une délibération est prise en ce sens.

➤ Questions diverses

- Adressage : la commune doit envisager prochainement une étude afin de définir avec précision l'adresse de chacun des habitants. Isabelle RESSEGUIER est ajouté à cette commission de travail.
- RPI (regroupement pédagogique intercommunal) et ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) En complément de la participation au fonctionnement des écoles primaires de MONTCUQ accueillant les enfants de notre commune pour leur cursus scolaire, la commune a développé un ALSH pour les activités des mercredi et vacances scolaires. Les frais de fonctionnement engagés sont répartis entre les communes au prorata des participants et avec participation financière des parents. Pour cette année la participation de notre commune s'élève à 4700 euros. Les élus se prononcent par 14 voix favorables et 3 abstentions. Une délibération est prise en ce sens.
- CCID : Les services de la DGFIP demandent la création d'une nouvelle commission communale des impôts directs pour la durée du mandat. Pour cela 24 personnes de notre commune sont proposées; le choix final sera réalisé par la DGFIP et communiqué dès que connu.
- SEPA QB : le syndicat des eaux et assainissement du Quercy Blanc demande deux suppléants à ajouter aux titulaires D BOUTARD et B VIGNALS ; JP.BOURRUT-LACOUTURE et L.BAELDE sont retenus.
- CAO : la commission d'appel d'offres de la commune doit être complétée avec 3 suppléants. M.MAURY, I.RESSEGUIER et F.ROBERT viennent en complément
- Référents ambroisie ; à la demande des services préfectoraux et suite à l'invasion de cette plante posant notamment des problèmes allergiques trois référents pour notre commune sont proposés : Delphine LAFARGUE, Patricia SOLACROUP et Sébastien DARNIS. Ils seront amenés à promouvoir localement la destruction de cette plante invasive.

Pj : annexes 1 à 4

---

La séance est levée à 20 heures .

La Maire délégué

Sylvie BESSIERES

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

---

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 20 juillet 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt-juillet à vingt et une heures,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

### *Feuille de présence :*

S. BESSIERES	P	D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	E	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	E	G. CUQUEL	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	R. PELAPRAT	P
F. ROBERT	P	I. RESSEGUIER	P				

P : présent

E : excusé

A : absent

### **A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### ➤ Délégations consenties au maire délibération

Après lecture du projet de délibération sur les délégations accordées au maire le conseil municipal accepte ce projet à l'unanimité des présents.

Sont notamment retenues les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics
- De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édition des biens municipaux ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

➤ Compétence marchés publics délibération

Ce projet de délibération concerne les marchés publics supérieurs à 50 000 euros en procédure adaptée.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, la nécessité de donner son accord pour des marchés supérieurs à 50 000 euros HT ; en deçà de cette somme le maire sera compétent avec possibilité de consultation restreinte.

➤ Eglise de SAINT CYPRIEN suites du dossier

Les travaux de toiture réalisés en urgence par l'entreprise VINCENT en juin et juillet dernier (suite à des entrées d'eau dans la sacristie et la chapelle) ont aussi révélé une fente importante de la « canalite » sur le toit de la nef (7 cm) avec entrée d'eau dans le mur ; cette fente est consécutive au retrait des argiles soutenant le mur, principalement au niveau du Cœur de l'église derrière l'autel avec soulèvement des dalles du sol.

Une expertise plus poussée a été demandée afin d'évaluer les risques notamment la chute éventuelle des briques de la nef. En attente du rapport de cette expertise, complétée par une étude poussée de « descente de charges » l'église est fermée provisoirement aux fidèles. Les offices religieux sont déplacés à SAINT LAURENT LOLMIE en accord avec le conseil paroissial.

Selon le résultat sur les risques encourus un arrêté municipal sera pris ou non.

A ce jour, il y a déjà lieu d'envisager de gros travaux de consolidation sur toute la périphérie de l'édifice par des pieux intérieurs et extérieurs. A cet effet les travaux extérieurs seront rendus difficiles par la présence de caveaux. Le Conseil municipal est en recherche de solutions d'autant que le cimetière est quasi complet.

Une demande d'achat a été envoyée aux propriétaires (Mme et Mr FOISSAC) d'une parcelle attenante de 4 ares pour tenter de pallier à ces difficultés complémentaires.

Marie Line UHDE, Didier BOUTARD, Sylvie BESSIERES, Luc BAELDE et Roland PELAPRAT accompagnent le maire sur ce dossier qui sera long et lourd financièrement à résoudre !

➤ Abri pèlerins contrat de location-gérance et fixation du loyer

Une proposition de contrat de gérance a été lue par le maire. Elle ne concerne que le rez-de chaussée dans sa partie privative ; cette proposition fixe les conditions techniques et financières pour une durée de 6 mois ; le montant proposé est de 200 euros tenant compte de l'année spécifique liée à la date d'ouverture et au nombre faible de marcheurs à ce jour. Sont notamment retenus les points suivants : Obligation d'assurance pour les exploitantes, paiement des charges d'électricité, entretien des sanitaires publics attenants. Un mobilier intérieur sera acquis par la commune (tables chaises) Un appel à concurrence sera lancé pour les prochaines saisons

➤ Autres travaux et projets à lancer

- Démolition du garage de la nouvelle mairie de SAINT CYPRIEN avec installation d'une cuve fuel enterrée de 2000 litres et création d'une descente vers le sous-sol accessible. Les commandes pour un montant total de 11973.10 euros HT ont été validées; elles complètent la fermeture du préau déjà validée.
- Rideaux salle des fêtes de SAINT CYPRIEN ; commande validée pour un montant de 2210,74 euros HT.
- Etagères pour la nouvelle bibliothèque de SAINT CYPRIEN avec réfection du mur en fond validée pour un montant de 4526 euros HT.
- Achat d'une laveuse de sol pour le gymnase et les salles des fêtes et d'un aspirateur « eau et poussière » pour un montant de 4576 euros HT.
- Extincteurs pour la mise aux normes des bâtiments publics à SAINT CYPRIEN, abri pèlerins et compléments à LASCABANES, compléments à SAINT LAURENT LOLMIE pour un montant de 4706.03 euros HT.
- Changement des aérothermes de la salle des fêtes de SAINT LAURENT LOLMIE (trop bruyants) avec un complément pour un montant de 7302 euros HT.
- Vestiaires du football à SAINT CYPRIEN : deux courriers de la Ligue de Football datant de 2015 et rappel en 2017 restés sans réponse, laissaient entrevoir la rétrogradation du stade si aucune amélioration n'était apportée ; une commission de travail composée de Sylvie BESSIERES, Patricia SOLACROUP et Jérôme DELPECH est chargée de proposer rapidement une solution de mise en conformité.
- Adressage : ce sujet devient de plus en plus nécessaire vu les évolutions de la Poste et des transporteurs travaillant par GPS ; une commission de travail est créée composée de Maryse MAURY, Isabelle RESSEGUIER, Jérôme DELPECH, Patricia SOLACROUP, Delphine LAFARGUE et Sylvie BESSIERES. Cette commission pourra faire appel à un appui extérieur comme le SDAIL ou LA POSTE pour concrétiser cette étude et réalisation.
- Ecole de SAINT LAURENT LOLMIE : deux demandes de subventions complémentaires à la DETR obtenue, sont sollicitées auprès du Département (pour la mise aux normes électriques) et de la REGION (au titre de l'accessibilité handicap des bâtiments recevant du public).

- Installation photovoltaïque de l'école à SAINT LAURENT LOLMIE : attente du rapport d'expertise assurance AXA. Didier BOUTARD, Guillaume CUQUEL, Jean Philippe BOURRUT-LACOUTURE secondent le maire sur ce dossier très sensible.
- Protection incendie avec les bornes irrigation ASA du LENDOU : une subvention de 7.5% du montant des travaux est obtenue du département alors que nous attendions plus sur un sujet concernant le SDIS compétence départementale. Une solution de financement par emprunt devra être envisagée. Le permis de construire pour la protection de la station de pompage de LASCABANES est en étude et sera déposé très prochainement.

➤ *Aide à nos entreprises communales*

Quatre entreprises occupent en location des bâtiments communaux ; la crise de COVID sanitaire et économique n'a pas permis à celles-ci de poursuivre une activité normale ; après discussions le conseil municipal à la majorité de ses membres décide une exonération d'un mois de loyer afin de leur venir en aide.

➤ *Questions diverses*

- Adhésion au CAUE de la commune : cette inscription permettra à la commune et aux habitants de celle-ci d'obtenir gratuitement des conseils en matière architecturale lors de travaux de rénovation.
- Commission de révision des listes électorales : le conseil municipal propose Guillaume CUQUEL délégué et Isabelle RESSEGUIER suppléante au titre des élus, Denis Jean MARTIN et Jean Claude ROBERT au titre délégué et suppléant de l'administration, Gérard THOUVENIN au titre de délégué du tribunal.
- Départ des secrétaires vers une retraite : ce dossier doit être abordé notamment le nombre d'heures nécessaires au fonctionnement normal du service administratif afin de préparer 2021

---

La séance est levée à 23 heures 45.

La Maire délégué

Sylvie BESSIERES

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

---

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 21 septembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

*Feuille de présence :*

S. BESSIERES	P	D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	p	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	E	G. CUQUEL	E	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	p	D. LAFARGUE	P	R. PELAPRAT	P
F. ROBERT	E	I. RESSEGUIER	P				

P : présent

E : excusé

A : absent

**A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 20 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ PDIPR Saint Laurent Lolmie, validation du tracé

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ( PDIPR), en cours d'actualisation, le circuit de LOLMIE figure sur la liste mais présente des tronçons publics non protégés d'une éventuelle vente. Les services du département demandent une régularisation de la situation afin de faire valider l'existence de celui-ci. Quatre tronçons aux lieux-dits Timbaut (351 ml), Saux (661 ml) et Causse (518 et 669 ml) doivent être inscrits ; Le conseil municipal valide ces inscriptions à l'unanimité des présents ; une délibération est prise en ce sens.

➤ Vente SYDDAL POUSSIE LENDOU en QUERCY

Une vente et échange de chemins publics est en cours de finalisation depuis plusieurs années chez Maître RAUZIERES, notaire à SAUZET ; une première délibération a été prise en février 2019 actant ces changements.

1/ *Vente par la Commune de LENDOU-EN-QUERCY à M. et Mme SYDDALL :*

- Parcile d'ancien chemin public cadastrée Préfixe 274 Section C n° 472 d'une surface de 2a 26 ca pour un prix de vente de 1,00 EUR le m<sup>2</sup> soit 226,00 EUR, les frais de l'acte à la charge de M. et Mme SYDDALL.

2/ *Vente par la Commune de LENDOU-EN-QUERCY à Gilles POUSSIER :*

- Parcile d'ancien chemin public cadastrée Préfixe 274 Section C n° 473 d'une surface de 3a 78ca pour un prix de vente de 1,00 EUR le m<sup>2</sup> soit 378,00 EUR, les frais de l'acte à la charge de Gilles POUSSIER.

3/ *Vente par M. et Mme SYDDALL à la Commune de LENDOU-EN-QUERCY :*

- Parcile cadastrée Préfixe 274 Section C n° 458 d'une surface de 18ca  
- Parcile cadastrée Préfixe 274 Section C n° 461 d'une surface de 2a 26ca  
- Parcile cadastrée Préfixe 274 Section C n° 464 d'une surface de 3a 11ca  
- Parcile cadastrée Préfixe 274 Section C n° 470 d'une surface de 5a 51ca  
- Total surface : 11a 06ca au prix de vente de 1,00 EUR le m<sup>2</sup> soit 1106,00 EUR, les frais de l'acte à la charge de la commune.

4/ *Vente par Gilles POUSSIER à la Commune de LENDOU-EN-QUERCY :*

- Parcile cadastrée Préfixe 274 Section C n° 453 d'une surface de 2a 94ca  
- Parcile cadastrée Préfixe 274 Section C n° 456 d'une surface de 4a 56ca  
- Parcile cadastrée Préfixe 274 Section C n° 466 d'une surface de 1a 82ca  
- Total surface : 9a 32ca au prix de vente de 1,00 EUR le m<sup>2</sup> soit 932,00 EUR, les frais de l'acte à la charge de la commune.

Vu l'enquête publique en date du 7 juillet 2020 au 21 juillet 2020 en mairie de SAINT LAURENT LOLMIE en présence de Monsieur LAPEZE Alain, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur,  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents,  
-de suivre l'avis du commissaire enquêteur  
- de maintenir les conditions financières définies précédemment

➤ *Suites Affaire LEROUX*

Les locataires de l'appartement situé au dessus de la Mairie de SAINT CYPRIEN posent des difficultés de tous ordres. Le bail arrivant à échéance au 31 octobre 2021, le maire demande de faire appel aux services d'un avocat pour régler définitivement ce problème.

Le Conseil municipal accepte cette suite au dossier en faisant appel à l'aide juridique de l'assurance.

➤ *Eglise de SAINT CYPRIEN suites au dossier*

Au budget une première enveloppe avait été affectée pour permettre les premières investigations sur les désordres structurels de l'église de SAINT CYPRIEN. Il y a lieu de compléter cette somme afin de régler les prestations du cabinet PBI. Le maire demande de rajouter une somme de 5000 euros pour continuer l'étude de sol et la recherche de solutions techniques visant à consolider l'édifice.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité des présents ; une délibération est prise en ce sens. Afin de pouvoir réaliser les travaux de consolidation il y aura lieu de déplacer certaines concessions du cimetière à proximité des murs. Pour cela, vu la surface actuelle disponible, il faut envisager rapidement la création d'une extension de ce cimetière. La parcelle attenante de Monsieur FOISSAC a été jugée trop onéreuse par le conseil et peu adaptée car en pente. Sur proposition de Sylvie BESSIERES, le conseil doit solliciter Monsieur BREL pour une parcelle de proximité de 2000 m<sup>2</sup>.

➤ *Projets : bourg LAS CABANES, école SAINT LAURENT LOLMIE, appartements, ASA et protection incendie, vestiaire , abris enfants , photovoltaïque etc....*

- Projet de rénovation du bourg de LAS CABANES :

Ce projet en attente depuis 2017 (avec un APS réalisé), va être relancé par la recherche d'un cabinet de maîtrise d'œuvre.

- Rénovation école de SAINT LAURENT LOLMIE

Une réunion est programmée avec un maître d'œuvre pour la suite à donner à ce dossier et répondre aux questions complémentaires faisant suite à la demande de subventions au Département et à la Région.

- Appartements

Les conseillers municipaux considèrent qu'il faut engager ce dossier en recherche de maîtrise d'œuvre pour les deux appartements projets de SAINT CYPRIEN. Les deux appartements en projet de SAINT LAURENT LOLMIE sont repoussés vu l'occupation actuelle à l'étage

- Protection incendie par les bouches irrigation ASA :

Vu les faibles subventions mobilisables le financement pourra se réaliser par un emprunt moyen terme réalisé par l'ASA LENDOU et remboursé annuellement par les communes concernées.

- Vestiaires stade :

Une visite de vestiaires en kit est prévue par les membres de la commission en charge du dossier en Tarn et Garonne

- Abri enfants aux arrêts bus scolaires

Deux abribus sont demandés (LAS CABANES et SAINT CYPRIEN) Les services de la Région qui ont compétence dans le domaine du transport scolaire sont sollicités.

- Installation photovoltaïque de l'ancienne école de SAINT LAURENT LOLMIE :

Vu la réponse négative de l'expert de la société ayant réalisé l'installation, une visite d'un indépendant est sollicitée ; elle sera suivie d'une réunion regroupant tous les intervenants afin de faire un point précis sur la situation fort complexe de notre installation en défaut partiel.

➤ *Adressage*

Après présentation du projet par Delphine LAFARGUE, la commission en charge du dossier a consulté La Poste et le SDAIL pour faire des propositions d'aide à la mise en œuvre. La Poste propose ses services pour un montant de 9000 euros ht et le SDAIL pour un montant de 2562 euros ht, à prestation quasi identique. Ce dernier est retenu par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Luc BAELEDE est rajouté à la commission d'étude. Une convention sera signée.

➤ *Devenir du café « PRE D'ARMAGNAC » création d'une commission*

Le bail commercial avec les gérants se termine à priori en 2021 ; le conseil municipal doit statuer sur la suite à donner à ce dossier sensible. Une commission d'étude composée du Maire, de Didier BOUTARD, Jean Philippe BOURRUT-LACOUTURE, Delphine LAFARGUE et Maryse MAURY doit étudier le sujet.

➤ *Questions diverses*

- Annulation de la « journée commune nouvelle », annulation inaugurations et Mai des élus suite à la pandémie Covid 19.
  - PLUI intercommunal : une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux est programmée pour le 19 octobre prochain afin d'aborder principalement le volet urbanisme ; Un questionnaire doit être retourné au bureau d'études en charge du dossier recensant les particularités patrimoniales et autres de notre commune
  - Ambroisie : des réunions de sensibilisation des différents acteurs ayant une action possible sur cette plante envahissante et allergène sont programmées par la Chambre d'agriculture.
  - Déploiement de la fibre : les chantiers de pose de poteaux et d'entassement de gaines ont débuté sur LASCABANES et SAINT LAURENT LOLMIE. Le secteur de SAINT CYPRIEN suivra.
- 

La séance est levée à 23 heures 30.

La Maire déléguée

Sylvie BESSIERES

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

---

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 2 novembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le deux novembre à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

### *Feuille de présence :*

S. BESSIERES	P	D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	p	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	G. CUQUEL	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	p	D. LAFARGUE	P	R. PELAPRAT	P
F. ROBERT	P	I. RESSEGUIER	P				

P : présent

E : excusé

A : absent

### **A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 20 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

La séance a débuté par une minute de silence en la mémoire de Samuel PATY, professeur assassiné à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

#### ➤ Convention ALSH délibération à prendre

Les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) de L'HOSPITALET, CASTELNAU MONTRATIER et MONTCUQ sont de compétence intercommunale et gérés soit par les communes (CM et MTQ) soit par association (L'HOSPITALET) de manière différente et subventionnés par la Communauté des communes.

A ce jour pour MONTCUQ les communes concernées apportent un financement par convention, à la commune afin de faire face aux frais de fonctionnement. Cette convention nous liant à MONTCUQ doit être reconduite. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cet accord et donne pouvoir au maire de signer la convention pour un montant avoisinant 4000 euros.

D'autre part la Communauté des communes lance un projet de réorganisation afin de rendre plus homogène la tarification à l'enfant, et souhaite que la participation des communes soit généralisée dans le périmètre de celle-ci et en dehors.

#### ➤ Création d'un chemin communal Les Carelles ESCAYRAC

En prévision de la vente de friches appartenant à Monsieur SOULIGNAC de MONTCUQ, et qui à ce jour servent de liaison entre la D4 et le chemin communal dit de la Grave, il y a lieu de créer une nouvelle liaison. Le maire propose de céder pour 1 euro symbolique une bande de terre de 400 m<sup>2</sup> environ en limite de sa parcelle. Un tracé devra être réalisé ainsi que la pose d'un « écobox » dans le fossé de la D4 sur une largeur de 6 m<sup>1</sup>, avec autorisation du service routier du département, ces derniers frais étant à charge de la commune. Un acte administratif sera réalisé ; le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents cette proposition.

#### ➤ Eglise de SAINT CYPRIEN et cimetière suites au dossier et délibération

Deux entreprises spécialistes en reprises de fondation sous œuvre ont été contactées afin de faire une première estimation des travaux de renforcement à réaliser. Cette estimation permettra de déposer un dossier de demande de subvention ETAT (DETR). Vu la nécessité pour la réalisation des travaux d'approcher les murs, des caveaux devront être déplacés. Le cimetière ne disposant pas de places suffisantes, un projet de cimetière annexe est lancé. Le chiffrage du coût est demandé à une entreprise afin de compléter le dossier de demande de subvention.

La demande de classement de la commune en « catastrophe naturelle au titre des retraits d'argiles » n'a pas abouti comme indiqué dans le flyer « LA FEUILLE » distribué en boîte aux lettres récemment. Un recours aux assurances n'est pas envisageable.

Le Conseil départemental sera également sollicité au titre du FAST.  
Un premier caveau vide va être déplacé en janvier dans le seul emplacement encore libre.

- Projets : bourg LASCABANES, école SAINT LAURENT LOLMIE, appartements, ASA et protection incendie, vestiaires stade , abris enfants , photovoltaïque etc....
- Bourg de LASCABANES : le projet de rénovation existant doit être reporté vu l'urgence et le coût prévisionnel des travaux église de SAINT CYPRIEN.
- Ecole SAINT LAURENT LOLMIE : attente des décisions Région et département avant lancement des consultations travaux.
- Appartements : dossier toujours d'actualité pour début 2021
- Protection incendie avec utilisation des bornes irrigation : le permis de construire pour la couverture de la station est déposé. Le financement est en cours de négociation avec l'ASA, maître d'ouvrage du projet.
- Photovoltaïque école de SAINT LAURENT LOLMIE ; approche par un cabinet d'avocats sans suite vu la complexité de la situation et le refus d'indemnisation de l'assurance de la société d'installation (AXA) dans le cadre de la décennale.
- Chauffage églises : ce dossier présenté avec un coût de 3400 euros TTC pour un système mobile a fait l'objet d'un refus du Conseil par 9 voix contre, 6 voix pour et 4 abstentions

#### ➤ Adressage

L'équipe en charge de l'adressage poursuit son travail de repérage des lieux-dits et autres afin de pouvoir définir avec précision des adresses.

#### ➤ Questions diverses

- Abri transports scolaires pour LASCABANES et SAINT CYPRIEN ; une nouvelle demande a été adressée à la Région en charge de ces transports sans réponse à ce jour.
- Mairie de SAINT CYPRIEN ; les travaux extérieurs sont en cours d'achèvement excepté la fermeture du préau ; la salle inférieure devra être aménagée en salle de réunion en remplacement de la salle sous salle des fêtes aménagée en bibliothèque
- Salle des fêtes de SAINT LAURENT LOLMIE : les appareils de chauffage moins bruyants ainsi que le vidéoprojecteur ont été installés.
- Don aux sinistrés du SUD EST : un appel a été réalisé par l'Association des Maires du LOT ; Le Conseil municipal propose une participation de 1 euro par habitant. Décision retenue.
- Vœux 2021 : vu le prolongement de la crise sanitaire ceux-ci n'auront probablement pas lieu.
- Bulletin communal : comme les années précédentes un bulletin sera réalisé et distribué. Les articles sont à faire parvenir en mairie au plus tôt.
- Travaux de la commune pour l'élaboration du PLUI : le questionnaire communal doit être complété par des photos de petit patrimoine, changements de destination de certains bâtiments et logements vacants.
- Degrèvements de loyers communaux : suite à la délibération de la réunion précédente, les abattements d'un mois de loyer sont mis à exécution.
- Cérémonie du 11 novembre : cette cérémonie est maintenue sans invitation publique, avec les anciens combattants et porte-drapeaux dans la limite de 10 participants comme réalisé le 8 mai dernier.
- Fonctionnement des services administratifs : le travail administratif devient de plus en plus complexe et informatisé. Une réflexion est nécessaire sur la quotité de travail ainsi que sur la nécessité de pourvoir aux départs en retraite et à l'évolution des postes.

---

Prochaine réunion prévue le 14 décembre 2020

La séance est levée à 23 heures 30.

La Maire délégué

Sylvie BESSIERES

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

---

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : 14 décembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à vingt et une heures,  
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

*Feuille de présence :*

S. BESSIERES	P	D. BOUTARD	P	M. UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L. BAELDE	P	I. BILLIERES	P	J. P. BOURRUT-LACOUTURE	P
X. COUTURE	E	P. COZIC	P	G. CUQUEL	P	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	R. PELAPRAT	P
F. ROBERT	P	I. RESSEGUIER	P				

P : présent

E : excusé

A : absent

**A l'ordre du jour de cette séance :**

Le compte rendu de la réunion du 2 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ Eglise de SAINT CYPRIEN et cimetière suites au dossier et délibération de demande de subventions

Les premières estimations reçues pour l'église dépassent amplement la fourchette indiquée lors des visites sur site. Il y a lieu de rechercher des subventions complémentaires à la dotation d'Etat (DETR) à savoir subvention au titre du patrimoine et autres. Une visite sur site du secrétaire général est prévue début janvier 2021 pour avancer sur le plan de financement, et une visite sur site de l'Architecte des Bâtiments de France aussi. La délibération de demande de DETR est repoussée à la prochaine réunion.

➤ Création d'un cimetière délibération de demande de subventions

Comme déjà indiqué, les travaux de l'église nécessitent le déplacement de caveaux ; le cimetière actuel étant complet, il est nécessaire d'en créer un autre en complément. Le coût prévisionnel sera connu prochainement. La délibération de demande de DETR sera prise à la prochaine réunion.

➤ Achat du terrain cimetière délibération à prendre

Le terrain de Monsieur BREL d'une superficie de 22 ares 75, cadastré 000D532 sera acquis par la commune au prix de 1,5 euros le mètre carré.

Le conseil municipal donne son aval à l'unanimité des présents pour cette transaction dans les conditions exposées.

➤ Présentation RPQS Eau et assainissement

Didier Boutard présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) en eau potable, assainissement collectif et non collectif (SPANC).

Aucune objection

➤ Création de poste adjoint principal cat C temps partiel

Il y a lieu de préparer le prochain départ en retraite des secrétaires Anne Marie ROBERT et Marie Thérèse ROME au cours de l'année 2021. Pour cela, compte tenu du volume de travail administratif et de la numérisation croissante des tâches sans simplification, le Maire propose le remplacement de ces deux postes à temps partiel par un nouveau temps partiel de 10 à 15 heures semaines environ et le passage du troisième poste temps partiel actuel en temps complet à savoir 35 heures/semaine en catégorie C adjoint principal.

Le total d'heures effectuées resterait identique à l'actuel ;

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents ; une délibération est prise en ce sens.

➤ *Création de poste adjoint principal temps complet*

Comme indiqué ci-dessus, il y a lieu de créer un poste d'adjoint principal à temps complet.

Cette future organisation devrait permettre une meilleure efficacité et réactivité dans les tâches administratives.

Le Conseil municipal accepte cette proposition ; certains membres souhaitent différer l'affectation du temps plein ; une délibération est prise en ce sens.

➤ *Mutuelle complémentaire et maintien de salaire délibération à prendre*

Les collectivités vont être amenées à participer au financement des mutuelles santé complémentaires et maintien de salaire en longue maladie au-delà de 3 mois. Des projets de lois sont en cours d'élaboration en ce sens. Afin de fidéliser les postes de secrétariat et d'agents techniques, des demandes ont été réalisées auprès de deux compagnies. Les formules proposées par la MNT (très impliquée dans les emplois publics des collectivités) semblent compétitives et les plus adaptées à nos emplois.

Le Maire propose de retenir cette compagnie pour la participation à la mutuelle complémentaire santé uniquement, dans une quote-part de 50% et limitée à 40 euros par mois.

Les personnels communaux seront reçus individuellement en présence de la représentante MNT pour fixer la formule de couverture choisie par eux et dans les conditions financières décrites ci-dessus.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents ; une délibération est prise en ce sens.

➤ *Aides aux entreprises suites*

La nouvelle période de confinement de fin novembre à décembre impacte à nouveau les commerces de notre commune, particulièrement la restauration à Pré d'Armagnac. Le Conseil municipal donne son aval pour un nouveau dégrèvement d'un mois de loyer. Les autres activités sont pas ou peu impactées par ce nouvel épisode.

➤ *Chauffage mobile aux églises*

Ce sujet ayant fait l'objet d'incompréhension lors du Conseil municipal précédent, Didier BOUTARD explique à nouveau le projet à savoir chauffage d'une seule église avec une installation fixe de câbles électriques et achat de convecteurs portatifs destinés à être utilisés dans les autres au cas par cas. Un vote à bulletin secret a clôturé ce débat :

Votes favorables : 13

Votes défavorables : 4

Bulletins blancs ou nuls : 1

Le projet sera mis en œuvre prochainement.

➤ *Régularisation chemin de CRESTOU délibération à prendre*

Cet ancien chemin sur les territoires de SAINT CYPRIEN et SAINT LAURENT LOLMIE passait à proximité d'une maison. Il avait été dévié en domaine privé. Une régularisation avait été entamée en 2004 et un document d'arpentage réalisé par un géomètre. Le projet n'avait jamais été finalisé. A ce jour, la maison va changer de propriétaire et le futur acquéreur demande que ce dossier soit enfin bouclé.

Le notaire du vendeur propose un achat d'une section privée par la commune de LENDOU pour un montant de 200 euros. La somme serait compensée par une dation de chemin rural équivalent à une somme identique.

Le notaire propose les documents conséquents à savoir acte d'achat et dation, les frais induits étant supportés par l'acquéreur de la maison.

Le Conseil municipal valide ces transactions à l'unanimité des présents et autorise les Maires délégués à signer les documents conséquents.

➤ *Projets : bourg LAS CABANES, école SAINT LAURENT LOLMIE, appartements, ASA et protection incendie, vestiaires stade, abris enfants, photovoltaïque suites etc....*

- Ecole de SAINT LAURENT LOLMIE : attente de décision des subventions région et Département
- ASA et protection incendie : attente du permis de construire ; la commune de LENDOU en QUERCY représente 68% du montant du projet ; le budget à prévoir est d'environ 62000 euros hors taxes.
- Vestiaires stade football : une visite de vestiaires en modules est programmée prochainement.
- Installation photovoltaïque : attente d'une nouvelle expertise.

- Adressage : ce dossier avance ; résultats à mi année 2021

➤ Questions diverses

- Gite d'étape LASCABANES : travaux de peinture, une porte extérieure et une porte intérieure coupe-feu à réaliser.
  - Abris enfants à l'arrêt bus des transports scolaires : un nouveau refus de la région a été reçu. Dossier transmis à la conseillère départementale pour nouvelle demande
  - Demande de la commune de POMAREDE d'intégrer le SIFA (Syndicat Intercommunal Fourrière Animale). Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents, une délibération est prise en ce sens.
  - Dossier PLUi attente de photos du patrimoine à sauvegarder et des changements de destination possibles.

La séance est levée à 23 heures 30.

La Maire déléguée

Sylvie BESSIERES

Le Maire délégué

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS

## Les réalisations et projets du mandat

Afin de répondre à un besoin de plus de 15 000 pèlerins ou randonneurs par an passant par le bourg de LASCABANES, il a semblé judicieux au Conseil municipal, en 2016, que la commune favorise l'accueil de jour avec un point de pose au sec très demandé en début et fin de saison. Ce nouveau lieu avait pour objectif de structurer un peu plus ce GR 65 « Via Podiensis » et faire de LASCABANES une des étapes de la traversée du département des plus importantes avec la présence de nombreux gîtes et chambres d'hôtes. Il fallut attendre l'achat d'une bâtie bien située (en centre bourg) et la réalisation de travaux importants pour finaliser ce projet.

Ce nouveau bâtiment communal accueille au rez-de-chaussée un espace libre équipé d'un WiFi public mis à disposition des « caminaires » complété par une possibilité de restauration rapide, d'un abri et de sanitaires publics. L'étage sera l'objet d'une location, les deux niveaux étant prévus totalement indépendants.

Ce nouveau lieu fixera un peu plus ces marcheurs sur notre commune voyant en cela un point d'arrêt incontournable et apportera une activité commerciale complémentaire, ouverte à tous, comme par exemple les randonneurs d'un jour ou de simples passants.

Cette réalisation (pas toujours bien comprise des principaux bénéficiaires et qui a fait couler beaucoup de salive) agrémentera aussi le bourg de LASCABANES en offrant un point d'animation pour ses habitants, une vitrine des produits locaux avec une égalité de services entre les producteurs, des conseils sur l'hébergement et sur le tourisme local.

Le projet d'un montant global de 225 300 euros ht incluant l'achat du bâtiment en 2016 et sa rénovation, est subventionné pour un montant de 135 000 euros venant de l'Etat et la Région, soit un reste à charge pour la commune de 80 300 euros. (photographie de couverture)

Au bourg de SAINT CYPRIEN nous avons complété les travaux autour de la mairie par le déplacement de la cuve fuel de chauffage, la démolition du garage avec le profilage de la rampe d'accès à la future salle de réunion en sous-sol et prochainement la fermeture du préau afin de le transformer en lieu de stockage, pour un montant total de travaux de 15000 euros ht.

La nouvelle bibliothèque a été aménagée sous la salle des fêtes (voir article joint), 3500 euros ht.

A SAINT LAURENT LOLMIE nous avons complété l'équipement de la salle des fêtes par un rétroprojecteur fixe et un écran (idem salle des fêtes de SAINT CYPRIEN). Les aéro-convector sont aussi été remplacés par des appareils moins bruyants avec ajout d'un appareil supplémentaire. (8000 euros ht)

Les projets à venir sont nombreux ; la priorité doit être donnée à l'église de SAINT CYPRIEN compte tenu des désordres importants constatés au printemps dernier. La fermeture de l'édifice sera maintenue jusqu'à la fin des travaux, le risque d'effondrement de la voûte étant trop important. Ce projet déjà détaillé dans « *La Feuille* » dépasse les prévisions financières données par des experts, suite à la réception de devis précis. Un total d'environ 650 000 euros pourrait être atteint.

Cette année, les travaux de l'école de SAINT LAURENT LOLMIE (135 000 euros ht) environ seront lancés ainsi que la protection incendie avec le concours de l'ASA du LENDOU (62 000 euros HT) et l'adressage

En suivant, l'aménagement du bourg de LASCABANES sera repris après deux reports successifs, ainsi que l'aménagement d'appartements locatifs à SAINT CYPRIEN et SAINT LAURENT LOLMIE, la rénovation ou création de nouveaux vestiaires au stade afin de ne pas subir un déclassement du terrain.

Reste le dossier de l'installation photovoltaïque de SAINT LAURENT LOLMIE, à reprendre en presque totalité alors que l'installation de base n'est pas encore rentabilisée !

Tous ces projets importants et dépendants de subventions, doivent s'inscrire dans un plan de financement global étalé sur le mandat sans oublier les dépenses courantes d'entretien du patrimoine communal.

# Démographie 2020

## Naissances :

SAINT CYPRIEN  
24/02/2020 FERRARI Félix, Arthur, Silvio

## Mariages :

SAINT CYPRIEN  
25/07/2020 SOURIGUES Yan, Simon et BODOUX Camille  
19/12/2020 FERRARI Pierre et ZUCCARELLO Erica

## Décès :

LASCABANES  
05/01/2020 GENESTIER Rachel  
16/03/2020 CAZAL de FABEL Bénédicte  
23/03/2020 ORLIAC Claude, Maurice  
22/06/2020 BORREDON Jeanne Marie épouse CLEMENT-GRANDCOUR  
11/11/2020 ALBOUYS Irène veuve DELTOUR Etienne  
12/11/2020 ROYER Robert, Louis

SAINT CYPRIEN  
13/04/2020 DENEGRE Odette veuve ANDRIEU Fernand  
23/07/2020 LOURD Alain, Fernand  
30/11/2020 LARBI Michel

SAINT LAURENT LOLMIE  
25/03/2020 ZOPPINI Dente  
14/05/2020 VILLA Claude  
19/06/2020 LAGARDE Michel  
20/11/2020 POLACCO Bernard  
18/12/2020 GILBERT Victor  
30/12/2020 LAUZE Marie Louise

## Bienvenue aux résidents permanents :

Julien et Laurence PONCET de la GRAVE	Vidal SAINT LAURENT LOLMIE
Mr et Mme LELIEVRE	bourg de LASCABANES
Monsieur JOLY	Roubidou LASCABANES
Madame Monsieur MARTIN	Les granges LASCABANES

**Au dernier recensement la commune compte 652 habitants (source INSEE)**

(un nouveau recensement programmé à compter de janvier 2021 est reporté d'un an)

## ADRESSAGE

Nous constatons depuis la fusion des 3 communes que certains courriers ne parviennent pas chez les bons destinataires ou que les livreurs ne trouvent pas les destinataires. Notre commune a décidé d'améliorer la qualité des adresses. Vous avez peut-être déjà vu sur les communes voisines de nouveaux panneaux d'indication routière précisant les noms des routes. Il s'agit de l'adressage.

L'adressage, c'est quoi ?

L'adressage est une opération qui consiste au nommage et à la numérotation des voies selon les prescriptions nationales ainsi que l'intégration des données à la Base Adresse Nationale et leurs diffusions aux partenaires identifiés.

L'adressage, pourquoi ?

Tout d'abord, il va permettre de vous proposer une meilleure qualité de services :

- un accès facilité et plus rapide des services d'urgence : le nouveau fichier d'adresse sera communiqué au SDIS (service départemental d'incendie et de secours), votre nouvelle adresse permettra au Samu et autres services de soins de mieux vous localiser.
- un meilleur accès aux informations et aux services : la poste délivrera les courriers de façon plus fiable, les livreurs vous trouveront plus facilement grâce à des données GPS plus précises.

D'autre part, il va permettre de proposer une meilleure qualité de services aux entreprises en les rendant plus visibles auprès de leurs clients. Par exemple, notre commune compte beaucoup de gîtes destinés aux vacanciers. L'adressage va permettre à tous les visiteurs d'atteindre leur but sans se perdre dans nos campagnes.

Enfin, l'adressage va permettre aux services publics d'être plus efficaces. L'identification des administrés peut faciliter le recensement, la gestion des listes électorales, la cartographie. Par exemple, le déploiement actuel de la fibre sur notre territoire demande des points de livraison très précis.

Ainsi vos maisons et autres bâtiments seront localisés via le nom de la voie par laquelle on y accède et leur positionnement sur cette voie : une adresse nommée

Il n'y aura plus de confusion possible car chaque adresse sera unique.

Une commission a été mise en place au sein du conseil afin de travailler sur ce dossier. Dès qu'elle aura fini le travail de nommage des voies en coordination avec le prestataire, elle vous présentera le travail réalisé lors d'une réunion.

## La nouvelle bibliothèque

L'ancienne salle de réunion du Foyer rural de Saint- Cyprien tiendra lieu, après le confinement et la levée des mesures sanitaires, de lieu de rencontre et de loisirs, ouvert à tous les habitants de la Vallée du LENDOU. .Remise à neuf par des bénévoles qui ont réalisé les travaux de peinture, et dotée d'un nouveau chauffage, elle offre un décor lumineux et chaleureux, propice aux activités proposées: lecture, travaux manuels, jeux de société, etc....

Mais le principal attrait de cette salle, est la magnifique bibliothèque, pourvue d'étagères réalisées par l'artisan ébéniste Thierry Lasbouygues, et dotée de nombreux ouvrages. Les lecteurs pourront emprunter romans , documents divers, contes pour enfants, etc.

Le fonds qui a été financé par la municipalité s'ajoute au stock du bibliobus, renouvelé régulièrement.

L'accès à ce lieu sera gratuit. Dans l'immédiat, il n'est pas possible de communiquer les jours d'ouverture. Ceux- ci seront précisés lorsque les conditions sanitaires le permettront.



## Les cérémonies officielles en cette année difficile

Cette année, crise de la COVID 19 oblige, nous n'avons pas eu la possibilité de vous inviter lors de cérémonies officielles en l'honneur de nos morts et disparus.

Pas de cérémonie cantonale à SAINT CYPRIEN du « 19 Mars 1962 » comme nous y étions conviés par la FNACA, commémorant la fin de la guerre d'ALGERIE et pas de remise de médailles.

Pas de cérémonie communale du 8 Mai commémorant la fin de la deuxième guerre mondiale

Pas de 14 Juillet à Montcuq ou nous participions avec les autres communes du Canton

Pas de cérémonie communale du 11 Novembre commémorant la signature de l'Armistice de la première guerre mondiale

Nous avons cependant tenu à honorer nos morts par deux simples cérémonies de dépôts de gerbes et lectures de messages officiels le 8 Mai et 11 Novembre aux trois monuments aux morts de LASCABANES, SAINT CYPRIEN et SAINT LAURENT LOLMIE ; en délégation très restreinte comme l'imposaient les directives préfectorales pour les périodes de confinement. Merci aux présidents d'associations et aux porte-drapeaux de nous avoir accompagnés.

Espérons que 2021 nous permettra de revenir à une situation plus normale.



SAINT LAURENT LOLMIE le 11 novembre 2020

## COMITÉ DES FÊTES DE SAINT CYPRIEN

L'année 2020, tout à fait imprévisible, s'est montrée particulièrement éprouvante dans bien des domaines pour le monde entier. La pandémie nous a enserrés dans un corset avec sorties limitées, rassemblements familiaux et festivités suspendus.

Saint-Cyprien a été privé de sa fête traditionnelle mais une fête peut toujours être reprogrammée alors que pour ceux qui ont été frappés de plein fouet par le virus, la vie a tristement basculé.

Quelles conclusions tirerons-nous de cette période inédite et difficile? Remettre en question nos manières de vivre et reconsiderer un monde moins brutal et moins obsédé par la consommation ou au contraire rattraper le temps perdu et croquer la vie à pleines dents?

Nous espérons que vous avez tous pu vous protéger du virus et le Comité des Fêtes de Saint-Cyprien ose imaginer que 2021 sera plus sereine et nous permettra de nous retrouver en juillet comme à l'accoutumée.

Cette année, nous avions prévu d'organiser notre repas champêtre, animé par les Deux Enchanteurs, le samedi soir au lieu du dimanche soir et nous maintiendrons cette décision. Vous serez informés du déroulement de la prochaine fête dès que nous en aurons la possibilité!

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de Noël et une vie meilleure en 2021!

## LE CLUB DES AINÉS DE SAINT CYPRIEN ET LASCABANES

L'an 2020 a bien démarré pour notre club. Nous atteignons un effectif de 61 membres. Le 9 février nous proposons un loto mais il n'a pas du tout répondu aux attentes. Par contre, les os de canard ont réunis pas mal de convives. Hélas ce fut la dernière réussite de l'année.

Le 2 février

REPAS OS DE  
CANARDS



Nous avions également envisagé une escapade à Montauban le 3 avril, assister au spectacle de Nadau. Là nous avons été rattrapés par la Covid 19. Ce spectacle a été annulé au même titre que le reste de notre calendrier. Comme pour toute l'humanité, 2020 est une année sombre. En effet, nous avons été plongés dans un isolement auquel nous n'étions pas préparés. Heureusement, presque tous nos adhérents ont le privilège de bénéficier de l'encadrement nécessaire. La Covid 19 n'aura atteint aucun de nos membres. Juste une alerte sans conséquence.

Après le confinement, il y a bien la reprise des séances de gymnastique toujours prodiguées par Alexandre de Siel Bleu. Une escapade proposée en amont du Lot nous fait revisiter un village rendu populaire par ses particularités : Saint Cirq Lapopie. Promenade dans le village suivie par un excellent repas au Mas de Saboth. Après le repas, visite de la boulangerie Delfour et ensuite l'intéressant écomusée de Cuzals sur la commune de Sauliac-sur-Célé où un sabotier est à l'ouvrage. Nous n'étions qu'une quinzaine et regrets pour les absents.

C'était sans compter sur le retour de la Covid qui replonge le pays dans un second confinement pour ne pas dire un nouvel isolement.

Nous avons aussi une pensée pour Michel Larbi qui nous a quittés ce deux décembre, il repose au cimetière de Sainte-Alauzie.

Nous souhaitons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour 2021.

L.B.

## Le basket

2020 : Quelle drôle d'année ; tous les secteurs de notre nation ont été durement touchés par la pandémie covid 19.

Comme toutes les associations sportives, le basket, après une excellente saison 2019/2020 grâce à l'Entente avec Espere et Cahors Sauzet a vécu la grande frustration de ne pouvoir terminer le championnat dont tous les acteurs attendaient beaucoup.

A ce titre, nous ne sommes pas sans savoir que l'organisation d'une saison sportive est difficile à organiser : autant d'éléments à mettre en place afin de créer un souffle nouveau dans le club et des espoirs légitimes.

Malheureusement, le début de la nouvelle ressemble à la précédente avec une compétition tronquée et l'obligation, pour les acteurs, de s'adapter au jour le jour.

Nous devons remercier l'entraîneur qui a su gérer ces moments délicats et garder le lien avec les joueuses durant cette période. Nous espérons que l'année 2021 permettra de reprendre le championnat dans de bonnes conditions et pourquoi pas d'accéder à la division supérieure



# Bleuets Badminton Club



## 5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions et de plaisir



L'usage des plumes, principalement d'oie et de canard, mais aussi d'autres oiseaux selon l'usage recherché, comme instrument d'écriture est très ancien. La plume a été l'outil principal de l'écriture en Occident jusqu'au XIXe siècle, où elle a été progressivement supplantée par les plumes métalliques, puis les divers types de stylographes. Elle demeure irremplaçable dans divers styles de calligraphie occidentale. Sa portée symbolique reste importante.

Au XIXe siècle, l'usage est courant, chez les camelots, de vendre au Carnaval de Paris, de longues plumes de paon, pour chatouiller les passants. Cette pratique sera pourchassée par la police et disparaîtra.

Les plumes d'oiseaux mouches étaient aussi utilisées pour concevoir des fleurs artificielles.

Les premières balles dont celles de golf, étaient des poches circulaires en cuirbourrées de plumes.

En Amérique du Sud, les éventails en plumes de condors étaient utilisés dans la médecine traditionnelle.

En Inde, les plumes du Paon bleu ont été utilisées dans la médecine traditionnelle pour tenter de soigner les morsures de serpent, la stérilité et la toux.

Plus généralement, elle est utilisée pour garnir nos doudounes ou nos couettes afin de procurer la chaleur et le confort indispensable pour nous préserver des frimas de nos hivers.

Mais nous, dans le gymnase Daniel MAURY, nous lui réservons une toute autre destiné, elle est transformée en volant de badminton.



Plusieurs fois par semaine, des volants fusent ou virevoltent suivant l'intensité et la force de leurs projections, créées par des mouvements plus ou moins amples et circulaires de leurs auteurs.

Nous ne sommes pas dans un balai d'opéra classique mais sur des courts de Badminton.

Le "perturbateur de vie sereine" (COVID) n'a pas réussi à entamer l'enthousiasme des badistes de LENDOU en QUERCY. Lorsque les restrictions sanitaires nous le permettaient, nous avons compensé le temps de jeu restreint, par l'intensité de nos échanges. De nouveaux joueurs nous ont rejoints et quelques jeunes voire très jeunes ont permis de diminuer la moyenne d'âge des adhérents.

Nous n'avons pas pu cette année organiser notre tournoi fétiche, opposant la vallée du Lendou à celle de la Bargelonne du club de Lauzerte mais ce n'est que "partie remise".

Si vous êtes tentés par ce sport, n'hésitez pas à franchir les portes de la salle Daniel Maury. Nous disposons de 3 créneaux de jeu, le mardi à partir de 18h30 pour l'entraînement de compétition, le vendredi de 18h à 20h pour tous mais surtout le dimanche à 10h dans une ambiance plus familiale et de détente.

Pour tout renseignement, contacter Jean Philippe BOURRUT LACOUTURE : 06 42 37 19 96

Bien sportivement .....



Petit jeu : deviner la position du volant ?

Les gagnants seront invités à une séance "découverte du Badminton"

Déposez vos réponses à la mairie

## Société de chasse de SAINT LAURENT LOLWIE

Déjà une saison de chasse écoulée et 2021 pointe son nez.

Pour résumer je vous dirais simplement que cette saison a un goût d'inachevé. La pandémie a eu raison de notre passion. Fini les repas conviviaux ou l'on se retrouvait tous autour d'un bon civet de sanglier ou d'une tartiflette concoctée par nos épouses.

Fini les concours sur lièvre de l'AFACC 46 du mois de février avec les bons repas qui suivaient et les chants basques.

Fini les retrouvailles sur la place du village ou l'on se retrouvait avant la battue plutôt pour discuter que pour chasser. Notre saison de chasse massacrée par cette sacrée pandémie.

Je voudrais apporter quelques précisions sur la chasse aux sangliers (chasse au grand gibier). Cette chasse est pratiquée (dans votre société) en battue uniquement ; elle est, il est vrai, plus bruyante que les autres (on n'a jamais pu attraper un sanglier avec un filet à papillons) mais beaucoup moins dangereuse. En lisant ces lignes, je vois des sourcils se froisser, et pourtant les statistiques sont là. Il y a deux fois plus d'accidents à la chasse banale (petit gibier) qu'à la chasse en battue.

Malheureusement, il y a de mauvais conducteurs en voiture, il y a aussi de mauvais chasseurs.

Je voudrais vous donner le bilan de deux saisons écoulées :

En 2019 nous avons organisé sur la commune 8 journées de chasse au sanglier le samedi ou le dimanche mais jamais en semaine.

En 2020 nous avons organisé (arrêté au 31 décembre) 6 journées sanglier toujours samedi ou dimanche mais jamais en semaine.

Les battues commencent au 15 août et se terminent au 31 janvier

Donc à la lecture de ce petit bilan je voudrais signaler que 8 battues en 4 mois et demi en 2019 et 6 en 2020 laissent beaucoup de place pour les autres usagers de la nature avec qui nous sommes heureux de partager notre beau territoire.

La chasse dans notre milieu rural fait partie de nos traditions, amis de la ville ou d'ailleurs, qui venez vous installer dans notre commune, venez les partager avec nous, vous serez les bienvenus.

En espérant qu'en 2021 notre passion puisse retrouver le côté festif et convivial, je vous souhaite une bonne année cynégétique.

Le Président J. PARRIEL

# TRANSPORT A LA DEMANDE

2 € le trajet - 4 € l'aller-retour

2 €

Année  
2021



## Ligne 1: Montcuq-en-Quercy-Blanc / Cahors

Communes: Barguelonne-en-Quercy (Bagat-en-Quercy, St Dounes, St Pantaléon), Lendou-en-Quercy (uniquement Loscabanes et St Cyprien), Montcuq-en-Quercy-Blanc (Belmontet, Lebreil, Ste Croix, Montaig, Valprionde), Porte-du-Quercy (Fargues, Le Bouvè, Saux, St Matré).

Transporteur: CAPELLE VOYAGES



05.65.35.04.49

## Ligne 2: Castelnau Montratier-Sainte Alauzie / Cahors

Communes: Castelnau Montratier - Sainte Alauzie, Cézac, Lhospitalet, Montlauzun, Pern, Lendou-en-Quercy (uniquement St Laurent-Lolmie), St Paul-Flaughnac (St Paul-de-Loubressac, Flaughnac).

Transporteur: RAYNAL VOYAGES



05.65.23.28.28

	Montaig	Cahors	Cahors	Montaig
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

	Castelnau-Montratier	Cahors	Cahors	Castelnau-Montratier
Mercredi	14h00	14h30	17h30	18h00
Samedi	09h00	09h30	12h30	13h00

## Procédure en 4 étapes:

- I. L'usager prévient à l'avance le transporteur et ceci au plus tard la veille avant 17h00 ;
- II. Le transporteur prend en charge l'usager à son domicile afin de le transporter à la destination définie préalablement ;
- III. Il récupère l'usager à un lieu et une heure définis par avance afin de le reconduire à son domicile ;
- IV. Le règlement se fait directement à la montée du véhicule.



*Aide à domicile*

NOUS SOMMES LÀ.

Le service est notre raison d'être.

Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.



**Maintien à domicile**

**Portage de repas**

**Services ménagers**

**Jardinage et petit bricolage**

### **Lot Aide à Domicile**

**Lot Aide à Domicile** poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.

Avec ses 29 points d'accueil dans le Lot, et les visites à domicile réalisées par les responsables de secteur, les services de Lot Aide à Domicile fonctionnent 7 jours sur 7, de 7h à 21h. Les aides à domicile réalisant le plus de kilomètres dans l'année sont équipées, depuis cette année, d'un véhicule de fonction avec les couleurs de l'entreprise pour intervenir chez vous.

Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène,...

**Lot Aide à Domicile** assure également la **livraison de repas à domicile** et réalise des travaux de **jardinage et petit bricolage** chez vous. Renseignez-vous !

**Pour tout contact :**

**Appel gratuit 0 805 69 69 46**

[www.lotaideadomicile.com](http://www.lotaideadomicile.com)

[lad@epl-lad.org](mailto:lad@epl-lad.org)

# L'INF<sub>eau</sub>

La feuille d'information sur l'eau potable

2019



Extrait du rapport annuel 2019  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie de MONTOUX en QUERCY-BLANC

## SIAEP du QUERCY-BLANC

### TERRITOIRE

15 000 habitants

Le service d'eau potable du Syndicat Eau Potable et Assainissement du Quercy Blanc dessert les communes de : Porte-Du-Quercy, Cahors, Cambayrac, Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Cézac, Saint-Paul-Flaunac, Labastide-Mamrac, Lhospitalet, Le Montat, Montouxs-En-Quercy-Blanc, Montlauzun, Pem, Pradines, Lendou-En-Quercy, Barguelonne-En-Quercy, Saint-Vincent-Rive-D'Or, Trespoux-Rassie, Villesèque

La population desservie est d'environ 15 000 habitants.



18 communes adhérentes

### EXPLOITATION

par la société SAUR  
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.  
L'eau est distribuée à 7 845 abonnés (+0,71 % par rapport à 2018).



### PRODUCTION

6 ressources

Des ressources propres au syndicat :  
2 Prélèvement en nappe souterraine ont fourni 492 996 m<sup>3</sup> d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 957 159 m<sup>3</sup>.
- 4 importateurs distincts : Syndicat du Bas Quercy (82), Syndicat de Belfort du Quercy - Montdoumerc ; Ville de Cahors, Syndicat de Cazes-Mondonard (82)



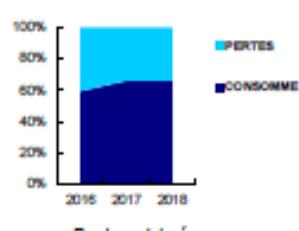
### DISTRIBUTION

Un réseau de 945 km  
860 386 m<sup>3</sup> consommés

En 2019 les abonnés domestiques ont consommé 860 386 m<sup>3</sup> (en augmentation de 2,71 % par rapport à 2018) soit en moyenne 157 litres par habitant et par jour

Par ailleurs, un volume total de 54 721 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 64,7 % en 2019 (il était de 66,3 % en 2018).



### QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.  
La démarche de protection de la ressource en eau est entamée.



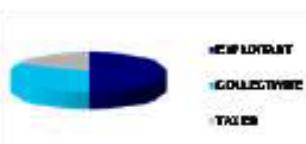
### PRIX

335,57 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 335,57 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,79 €/m<sup>3</sup>, +1,45 % par rapport à 2019.

Sur ce montant, 50 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 32 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 18 %.



Répartition des montants collectés

# L'INFO assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

## 2019

Syndicat d'assainissement du  
QUERCY BLANC

Extrait du rapport annuel 2018  
sur le prix et la qualité du service public  
Disponible en mairie de MONTCUQ

### ORGANISATION

Intercommunale

Le service d'assainissement collectif du Syndicat d'Assainissement du Quercy Blanc regroupe les communes de Barguelonne-en-Quercy, Castelnau Montratier-Sainte Alauzie, Labastide-Mamzac, Le Montat, Lendou-en-Quercy, Lhospitalet, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Porte-du-Quercy, Saint-Paul-Flaughac, Vilésèque.



10 communes adhérentes

### EXPLOITATION

par la société SAUR  
En affermage

La société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



### COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 46 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 1 572 habitations ou immeubles.

Le réseau est composé de 46 km de collecteurs et 6 postes de refoulement.



### ÉPURATION

15 stations

Les eaux usées sont traitées par les stations de traitement des eaux usées de :  
Castelnau-Montratier (Bourg) : 1 500 EH,  
Castelnau-Montratier (hameau de la Boisse) : 50 EH,  
Flaughac : 75 EH,  
Labastide-Mamzac (Bourg) : 200 EH,  
Labastide-Mamzac (Le Cluzel) : 50 EH  
Lascabanes : 175 EH,  
Lhospitalet : 300 EH,  
Montcuq en Quercy Blanc: 1 500 EH,  
Saint-Paul-de-Loubressac : 175 EH,  
Saint-Matré : 120 EH,  
Le Montat : 200 EH,  
Sainte-Alauzie : 30 EH,  
Lebreil : 50 EH  
Le Bouillé : 50 EH  
Vilésèque : 30 EH



### QUALITÉ DU SERVICE

Les stations de traitement des eaux usées du syndicat sont conformes aux prescriptions administratives.

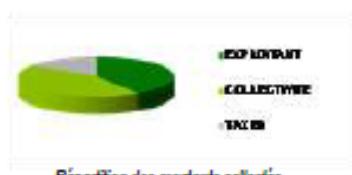
### PRIX

427,89 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 427,89 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,56 €/m<sup>3</sup>, +0,85 % par rapport à 2018.

Sur ce montant, 41 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 16 %.





*Pour le bien être des chats et  
pour l'harmonie dans nos communes,  
la stérilisation de nos félins est indispensable*

**SUIVRE ET SOUTENIR LES AMIS DES CHATS**



[@lesamisdeschatsroquecor](https://www.facebook.com/lesamisdeschatsroquecor)

Association loi 1901 n° : W821000447 [www.les-amis-des-chats.com](http://www.les-amis-des-chats.com)

L'association « Les amis des chats » agit dans votre commune afin de limiter la population de chats errants. Elle félicite et remercie votre mairie pour lui donner l'autorisation via un arrêté municipal de gérer les programmes « piéger-stériliser-identifier-relâcher ». Une méthode légale et reconnue pour un contrôle humain et durable de cette population féline.

#### **POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR FAIRE STÉRILISER ET IDENTIFIER DES CHATS ERRANTS**

Compléter et nous renvoyer le formulaire *Demande de programme PSIR pour chats errants*  
Le formulaire est téléchargeable depuis notre site Internet rubrique AIDE AUX CHATS / CHATS ERRANTS et disponible dans nos Boutiques Bazar de Lauzerte et Roquecor et dans votre mairie. L'association vous répondra dans un délai d'une semaine et vous enverra l'Accord de prise en charge des frais vétérinaires, lorsque nos fonds nous le permettent.

#### **POUR OBTENIR DE L'AIDE À FAIRE STÉRILISER VOTRE CHAT DE COMPAGNIE**

Compléter et nous renvoyer le *Formulaire de demande de bon de stérilisation*  
Le formulaire est téléchargeable depuis notre site Internet rubrique AIDE AUX CHATS / CHATS DE COMPAGNIE et disponible dans nos Boutiques Bazar de Lauzerte et Roquecor et dans votre mairie.  
Merci de prévoir un délai de 3 semaines pour recevoir votre bon de stérilisation.

2020 a été une année très difficile qui a touché de plein fouet notre association. Moins de subventions municipales accordées et moins de fonds habituellement obtenus lors d'évènements tels que vides greniers, brocantes et manifestations de collectes de fonds. A cela s'ajoute une grosse perte financière due à la fermeture temporaire de nos boutiques de Lauzerte et Roquecor. Les dons reçus des particuliers ont été indispensables pour continuer nos actions et sont sincèrement appréciés. Les stérilisations suspendues pendant le premier confinement ont eu pour conséquence un grand nombre de naissances de chatons donc plus de dépenses à venir. Pour toutes ces raisons, nous avons plus que jamais besoin de votre soutien !



Le calendrier 2021 est disponible. Cette édition présente de magnifiques photographies de chats en noir et blanc. Au prix de 8€ (+ frais de port), en vente en ligne via notre site Internet et dans nos boutiques de Lauzerte et Roquecor, dès leur réouverture. Rendez-vous sur notre site internet et notre page Facebook pour la liste actualisée d'autres points de vente.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre travail et votre soutien si précieux en cette année 2020 si difficile. Nos amis félins ont besoin de nous. Merci pour eux !  
Prenez soin de vous.



Le Bureau

## Les professionnels de votre commune à votre service

L: Lascabanes ST C: Saint Cyprien S L L: Saint Laurent Lomie

téléphones

### **Bâtiment, maçonnerie**

<b>ST C</b>	ROQUES Bâtiment	05 65 22 98 62
<b>ST C</b>	PELAPRAT Roland	06 74 67 10 64
<b>ST C</b>	DOS SANTOS MARQUES	09 74 76 49 49
<b>ST C</b>	COURPET Christian	05 65 22 92 38
<b>S L L</b>	DA SILVA Daniel	06 80 74 80 64

### **Charpentes, menuiseries, ébénisteries**

<b>L</b>	COUTURE Xavier	05 65 31 47 81
<b>L</b>	CONEJERO Philippe	05 65 36 96 60
<b>ST C</b>	LASBOUYGUES Thierry	05 65 24 50 86
<b>ST C</b>	HULSE Janet	05 65 21 75 19

### **Plomberie, électricité**

<b>L</b>	BESSOU DEVIVERS Sarl	05 65 31 99 73
<b>ST C</b>	DELPECH Jérôme	05 65 31 87 44

### **Peintures**

<b>ST C</b>	YFFAT Catherine	07 61 93 11 19
<b>ST C</b>	MARQUES Fernando	05 65 23 58 14

### **Matériels machines agricoles**

<b>ST C</b>	CAP AGRI SERVICES	05 65 23 32 30
<b>S L L</b>	AGRIMACHINES 46 MIQUEL Bernard	05 65 31 84 18

### **Parcs et jardins, paysagistes**

<b>L</b>	L'ENVERS du JARDIN DAUNAC Laurent	06 82 59 30 56
<b>ST C</b>	MALGOIRE Florent	06 08 48 28 80

### **Travaux aquatiques**

<b>S L L</b>	SCAPH2O BILLESIMO Michel	07 78 76 22 52
--------------	--------------------------	----------------

### **Hôtellerie, restauration, café**

<b>L</b>	LA PETITE PAUSE (saisonnier)	06 85 27 01 54
<b>L</b>	DOMAINE de SAINT GERY (DULER.P)	05 65 31 82 51
<b>ST C</b>	LA GRANGE de MARCILLAC (PINATEL.M)	05 65 22 90 73
<b>S L L</b>	Pré d'armagnac	06 14 54 54 19

### **Produits alimentaires, vente à la ferme**

<b>L</b>	GAEC de VERSAILLES ROBERT Frédéric	05 65 30 15 04
<b>L</b>	LES JARDINS D'ESCAVRAC POIZAT Thierry	05 65 21 70 54
<b>L</b>	Ferme de COMBERME LECOCQ Marie hélène	05 65 31 87 57
<b>L</b>	CROQ Jean Pierre	05 65 31 41 59
<b>L</b>	CAUMONT Jean Pierre	05 65 22 95 72
<b>ST C</b>	CAPEL Productions	05 65 22 91 84
<b>S L L</b>	GAEC des BRUYERES BOUFFIE Yves	05 65 31 84 21
<b>S L L</b>	BOYER SA expéditeur	05 63 04 15 64

## *Autres prestations ou fournitures*

<i>L</i>	UHDE Marie Line Architecte DPLG	05 65 22 97 87
<i>L</i>	CUQUEL Carburants	05 65 22 95 20
<i>L</i>	Travaux agricoles COUTURE Serge	05 65 22 97 23
<i>L</i>	BOURRIERES Automobiles	05 65 31 82 52
<i>ST C</i>	LENDOU BOIS EMBALLAGES FRAUNIE	05 65 31 83 10
<i>ST C</i>	SAISON Institut de beauté	05 65 22 77 19

<i>S L L</i>	ROUGE de RHIN	05 65 36 20 42
--------------	---------------	----------------

## *Gîtes d'étape ,chambres d'hôtes*

<i>L</i>	LE NID DES ANGES	05 65 31 49 12
<i>L</i>	L'ETAPE BLEUE	05 65 35 34 77
<i>L</i>	LE SABATIE	05 65 23 98 54
<i>L</i>	LE BOUY	05 65 53 61 49
<i>L</i>	LANIES	05 65 35 06 47
<i>L</i>	CHEMIN de TRAVERSE	06 14 08 66 46
<i>L</i>	LA GRANGE DES 2 VALLEES	06 22 66 32 81
<i>L</i>	LE CLOS DE GAMEL	06 26 950 974
<i>ST C</i>	LA PAILLE BESSIERES Sylvie	06 78 60 85 54
<i>ST C</i>	MARCILLAC PINATEL Mireille	05 65 22 90 73
<i>ST C</i>	THOUVENIN de VILLARET Gérard	05 65 21 15 30
<i>S L L</i>	BLEY Claude	05 65 21 99 18
<i>S L L</i>	SAYSSET Michel	06 81 34 01 74

La communauté des Communes du QUERCY BLANC édite deux brochures annuelles:

Guide des artisans

Guide des associations

A disposition en mairies , à l'Office de Tourisme et au siège de la CCQB .

**Chaque début d'année nous déplorons la présence de pots de fleurs fanées ou mortes dans nos cimetières , et de pots qui encombrent les allées au gré des vents, suite aux fleurissements de la TOUS-SAINT.**

**Nous souhaitons rendre à ces lieux une propreté visuelle et vous invitons à les remiser dans les espaces prévus à cet effet. Si tel n'est pas le cas nous interviendrons dans vos espaces privés, pour enlever ces encombrants et nous effectuerons les tris sélectifs avant compostage ou mise en décharge.**



# La Feuille

de *LENDOU en QUERCY* *août 2020*

Cette année 2020, très particulière liée à la crise du COVID 19 et aussi année d'élections municipales n'a pas permis à la nouvelle équipe municipale que vous avez brillamment élue le 15 mars dernier de vous remercier. Vous nous avez apporté votre confiance dès le premier tour avec un pourcentage élevé de suffrages (plus de 77 % des exprimés) et une participation de près de 65%, score élevé dans ces circonstances. Cette feuille que nous vous proposons a pour objet de vous remercier et mieux vous informer (en complément des comptes rendus de réunions de conseil) du travail de cette équipe.

Celle-ci se veut équilibrée dans sa composition et sa répartition territoriale avec:

- **Bernard VIGNALS** maire de LENDOU en QUERCY et maire délégué de LASCABANES
- **Sylvie BESSIERES** maire déléguée de SAINT CYPRIEN
- **Didier BOUTARD** maire délégué de SAINT LAURENT LOLMIE
- **Marie Line UHDE** adjointe à LASCABANES
- **Patricia SOLACROUP** adjointe à SAINT CYPRIEN
- **Delphine LAFARGUE** adjointe à SAINT LAURENT LOLMIE
- **Luc BAELEDE**
- **Isabelle BILLIERES**
- **Jean Philippe BOURRUT LACOUTURE**
- **Xavier COUTURE**
- **Patricia COZIC**
- **Guillaume CUQUEL**
- **Sébastien DARNIS**
- **Jérôme DELPECH**
- **Fabrice LAFAGE**
- **Maryse MAURY**
- **Roland PELAPRAT**
- **Isabelle RESSEGUIER**
- **Frédéric ROBERT**

Cette feuille détaille les délégations et compositions des commissions communales afin que chacune de vos interrogations trouve directement le bon interlocuteur, le « qui fait quoi » (T.S.V.P)

L'équipe administrative ainsi que les ouvertures de nos mairies au public sont inchangées, avec une permanence du maire les samedis matin à LASCABANES.  
(lundi 14 à 17 h LASCABANES, mardi 14 à 17 h et vendredi 14 à 17 h SAINT CYPRIEN, mardi 9 h à 12 h SAINT LAURENT LOLMIE)

Les animations estivales ont dû être annulées; cependant nous espérons toujours pouvoir organiser prochainement, (si la crise sanitaire le permet) la journée « commune nouvelle » associée cette fois au « Mai traditionnel » afin de pouvoir nous rencontrer et partager des moments de convivialité.

	DELEGATIONS	
	Titulaires	Suppléants
<i>Service Départemental Aide Ingénierie Locale (SDAIL)</i>	ML UHDE	D LAFARGUE
<i>Syndicat Eau Potable Assainissement Quercy Blanc (SEPA QB)</i>	D BOUTARD	JP BOURRUT-LACOUTURE
	B VIGNALS	L BAEILLE
<i>Syndicat Intercommunal Fourrière Animale (SIFA)</i>	I BILLIERES	D LAFARGUE
<i>Syndicat Intercommunal Collecte Traitement Ordures Ménagères (SICTOM)</i>	X COUTURE	S BESSIERES
	ML UHDE	
<i>Communauté Communes Quercy Blanc (CCOB) opération Plan Local Urbanisme intercommunal (PLUi)</i>	P SOLACROUP	
	D BOUTARD	
<i>Territoire Energie Lot (TEL ex FDEL)</i>	J DELPECH	
	D LAFARGUE	
	X COUTURE	
<i>Référent Syndicat Départemental Elimination Déchets (SYDED)</i>	S BESSIERES	
<i>Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) / Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH)</i>	ML UHDE	D BOUTARD
<i>Gestion Eaux Milieux Aquatiques Protection Inondations (GEMAPI)</i>	D LAFARGUE	

	Commissions communales				
	responsable	membres			
<i>Commission Appels Offres (CAO)</i>	B VIGNALS	D BOUTARD	I BAEILLE	I BILLIERES	
		M MAURY	I BESSIERES	F ROBERT	
<i>Correspondant Défense</i>	JP BOURRUT LACOUTURE				
<i>Voirie</i>	S BESSIERES	P SOLACROUP	S DARNIS	R PHALPRAT	X COUTURE
		F ROBERT	D BOUTARD	O CIQUERL	
<i>Vie scolaire</i>	ML UHDE	D BOUTARD			
<i>Finances, Economic</i>	D LAFARGUE	D BOUTARD	B VIGNALS		
<i>Adressage</i>	D LAFARGUE	M MAURY	P COUDIC	I BESSIERES	
<i>Social</i>	M MAURY	P COUDIC	D BOUTARD	S BESSIERES	
<i>Édifices communaux</i>	B VIGNALS	R PHALPRAT	O CIQUERL	J DELPECH	S BESSIERES
<i>Communication et manifestations sportives</i>		JP BOURRUT LA-COUTURE	F ROBERT	J DELPECH	M MAURY
	F LAFAGE	I BAEILLE			
<i>Urbanisme</i>	ML UHDE	P SOLACROUP	D BOUTARD	S DARNIS	
<i>Ambroisie</i>		D LAFARGUE	P SOLACROUP	S DARNIS	



# La Feuille

*de L'ENDOU en QUERCY novembre 2020*

## Restauration de l'Eglise de Saint-Cyprien

Cette année si particulière (COVID19) nous prive du souhait de communiquer en réunion publique des raisons et conséquences de la décision de fermeture de l'église de SAINT CYPRIEN ; nous avons donc choisi de vous informer par cette feuille afin de faire partager l'importance du chantier à venir pour notre collectivité ainsi que son urgence.

L'édifice du XVème siècle, posé sur des argiles, subit comme plusieurs bâtiments de notre commune, des effets de gonflement et rétractation des argiles liés aux sécheresses et épisodes des fortes pluies. Depuis plusieurs années nous déclarons ceux-ci en procédure dite « catastrophes naturelles » auprès de la Préfecture afin d'obtenir un classement de la commune qui permet une prise en charge partielle par les assurances des frais de restauration engendrés.

*Nous venons de recevoir la décision officielle de refus de classement de la commune au titre des catastrophes naturelles ce qui nous désole.*

L'église a subi dans le temps des désordres structurels repris par des tirants et renforts métalliques (clocher) qui à ce jour ne suffisent plus ; les fissures réapparaissent et le dallage à l'arrière de l'autel se soulève

Au printemps, des problèmes d'entrée d'eau au niveau de la sacristie et de la chapelle nous ont été signalés. Une visite avec nos artisans a permis de mettre en lumière des risques imminents de rupture de charpente du toit de la chapelle (ferme proche de l'affaissement) et de la sacristie (couverture fissurée). Nous avons lancé en urgence des travaux de rénovation de ces deux points et lors de ceux-ci ; les couvreurs ont fait part d'une fente de 7 cm des panneaux de couverture de la nef, avec des fissures sur les murs fragilisant la tenue des briques de la coupole en croisée, au dessus de l'autel. Devant ce risque de chute de briques, le Conseil municipal a pris la décision de fermeture *provisoire*.

Une première étude des sols en juin a confirmé la présence de ces argiles sous les fondations à 1.5 m de profondeur. Une deuxième étude confirme que ces argiles, soumises au poids de la bâtie ne sont pas en mesure de supporter sans effet ces contraintes et nécessiteront des renforts par pieux en ceinture totale, (la technique des résines expansives ne pouvant être retenue à cause de la proximité des caveaux du cimetière).

Ce deuxième rapport a confirmé la décision de fermeture de l'édifice ; un *arrêté* municipal a été pris en ce sens sans indication de durée.

A ce jour le Conseil municipal doit traiter de façon *urgente* ce problème de renforcement de structure de l'édifice avec ses conséquences.

L'étude indique qu'il faudra faire intervenir une entreprise spécialisée pour réaliser plus de 70 pieux sur tout le périmètre du bâtiment ainsi qu'à l'intérieur au pied des piliers. Ces travaux vont nécessiter l'approche au pied des murs extérieurs y compris dans le cimetière ; or la présence d'une dizaine de concessions gène l'accès. Celles-ci ne pourront pas être déplacées dans le périmètre actuel, celui-ci ne disposant que de deux emplacements libres seulement.

Nous sommes donc contraints de créer au plus tôt un cimetière annexe et à proximité, afin de réaliser un transfert de ces tombes familiales à la charge bien sûr de la commune. Le moment venu chaque famille concernée sera reçue pour préparer ces transferts.

Une parcelle attenante avec bâti appartenant à la famille FOISSAC n'a pu être retenue, son prix ayant été jugé trop élevé pour un terrain pentu nécessitant des travaux importants.

Une parcelle, en direction de La MASSE, appartenant à Monsieur Philippe BREL correspond aux besoins ; les procédures administratives d'acquisition par la commune vont débuter.

Ce renforcement de l'église auquel nous sommes confrontés aujourd'hui et en urgence, a pour conséquence la modification de la planification des projets de ce mandat.

Notre objectif reste cependant de les réaliser tous.

Nous espérons pouvoir obtenir des aides (*Etat, assurances, région, département et peut-être dons de particuliers....*) pour boucler des dépenses supérieures à 250 000 euros hors taxes sans trop affecter le budget communal.

Cet évènement majeur pour nous (et que nous n'avions pas imaginé), demande aussi de votre part bienveillance et nous savons pouvoir compter sur vous.



# La Feuille

*de LENDOU en QUERCY   décembre 2020*

---

La commune de LENDOU en QUERCY n'a pas été reconnue en 2020 au titre des catastrophes naturelles, notamment pour la sécheresse et la réhydratation des sols argileux.

De nouvelles dispositions sont mises en place et portant sur l'année 2018. Notre commune est, presque en totalité classifiée zone d'aléa fort donc éligible.

Ci-joint un extrait de la note préfectorale sur le sujet :

Les différents épisodes climatiques de l'année 2018, en tant qu'ils ont induits des phénomènes de mouvements différentiels liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols, ont engendré à l'échelle du territoire national des dégâts considérables sur le bâti de certaines habitations et bâtiments. C'est à ce titre que vous avez sollicité pour votre commune, en temps utile, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Cependant, la particularité de cet évènement n'a pas permis de constater l'intensité anormale d'un phénomène naturel et votre commune n'a pas obtenu cette reconnaissance.

Pour venir en soutien aux personnes concernées par ces dégâts, propriétaires d'habititations ou de bâtiments devenus impropre à l'occupation ou voyant leur solidité compromise, et disposant d'un faible niveau de ressources, le ministère chargé du logement déploie un dispositif d'aide financière exceptionnelle qui peut être sollicité **jusqu'au 28 février 2021**.

D'un montant plafonné à 15 000 euros, cumulable avec l'aide éventuellement apportée par l'Anah (Agence nationale de l'Habitat), cette aide financière s'adresse selon des conditions particulières aux ménages qualifiés de modestes ou très modestes au sens des plafonds de ressources éligibles à l'intervention de l'ANAH, au titre de leur résidence principale.

Au nombre de ces conditions figure celle, impérative, que le ou les bâtiments concernés soient situés en zone moyenne ou forte d'aléas relatifs au retrait-gonflement des argiles. Cette localisation peut être vérifiée en consultant le site <https://www.georisques.gouv.fr>

En complément de ces aides spécifiques, l'Anah (agence nationale de l'habitat) peut vous aider à financer deux autres types de travaux à savoir :

- Aide au financement de travaux de rénovation de l'habitat
- Aide au financement de travaux de réhabilitation de logements De plus le Département du LOT va mettre en place courant 2021 un GURE (guichet unique pour la rénovation énergétique) avec l'appui des communautés des communes, permettant de guider les demandeurs vers tous types d'aides sur le sujet.

La mairie se tient à votre disposition des flyers utiles permettant de constituer ces dossiers de demandes.